



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE



CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027 DE LA GUADELOUPE

version du 19/06/24

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2024
Publication : 19/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu l'article 9 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique,

Vu le plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe,

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe en date du.....autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération du Conseil Départemental de Guadeloupe en date du.....autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en date du..... autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre en date du..... autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes en date du..... autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant en date du..... autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre en date du..... autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Marie Galante en date du..... autorisant la Présidente à signer le contrat de convergence et de transformation 2024-2027,

Il est convenu entre :

D'une part,

L'État représenté par Monsieur Xavier LEFORT, Préfet de la Région Guadeloupe,

Et d'autre part,

- Le Conseil Régional de Guadeloupe, représenté par Monsieur Ary CHALUS, Président du Conseil Régional de Guadeloupe,

- Le Conseil Départemental de Guadeloupe, représenté par Monsieur Guy LOSBAR, Président du Conseil Départemental de Guadeloupe,

- La Communauté d'Agglomération Cap Excellence, représentée par Monsieur Eric JALTON, Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence,

- La Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre, représentée par Monsieur Guy LOSBAR, CHALUS, Président de la Communauté du Nord Basse Terre,

- La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes, représentée par Monsieur Thierry ABELLI, Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes,

- *La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant, représentée par Monsieur Loïc TONTON, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant ,*
- *La Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre, représentée par Monsieur Jean BARDAIL, Président de la Communauté du Nord Grande Terre,*
- *La Communauté de Communes de Marie Galante, représentée par Madame Maryse ETZOL, Présidente de la Communauté de Communes de Marie Galante,*

Paris, le2024,

En présence de M. Emmanuel MACRON, Président de la République,

Le Premier Ministre,

Gabriel ATTAL

Le Ministre de la Transition Ecologique,

Christophe BECHU

Le Préfet de Région Guadeloupe,
Préfet de Guadeloupe

Le Président du Conseil Régional
de Guadeloupe

Le Président du Conseil
Départemental de Guadeloupe

Xavier LEFORT

Ary CHALUS

Guy LOSBAR

Le Président de la Communauté
d'agglomération Cap Excellence

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Nord Basse
Terre

Le Président de la Communauté
d'agglomération Grand Sud
Caraïbes

Eric JALTON

Guy LOSBAR

Thierry ABELLI

Le Président de la Communauté
d'agglomération La Riviera du
Levant

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Nord Grande
Terre

La Président de la Communauté de
Communes de Marie-Galante

Loïc TONTON

Jean BARDAIL

Maryse ETZOL

Préambule

La loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM) reconnaît aux populations des outre-mer le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. Elle a pour objectifs de résorber les écarts de développement économique, social, sanitaire, de protection ainsi que les écarts de valorisation environnementale, de diminuer les différences d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel entre le territoire hexagonal et la Guadeloupe. Elle vise également à réduire les écarts en termes de niveaux de vie et de revenus.

Dans son article 7, la loi EROM définit le plan de convergence et de transformation comme instrument de mise en œuvre. Celui-ci fixe les orientations et précise les mesures visant à déployer de manière opérationnelle les objectifs susmentionnés. Le plan de convergence et de transformation a donc pour objectif de partager une stratégie de territoire de moyen terme entre l'État, le conseil régional, le conseil départemental et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le plan de convergence de la Guadeloupe, d'une durée de 10 ans (2019-2028), a été signé le 31 décembre 2018 par l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et les six EPCI concernés.

En application de l'article 9 de la loi susmentionnée, il est décliné sous forme de contrat de convergence (CCT) assorti d'un plan d'actions opérationnel visant à définir, cofinancer et mener à terme des projets permettant de réduire les écarts de développement constatés entre la Guadeloupe et l'hexagone.

Un premier CCT d'une durée 4 ans (2019-2022) a été prolongé d'une année supplémentaire, et s'est achevé le 31 décembre 2023.

Le présent document vise à définir les orientations stratégiques du CCT 2024-2027 et ses modalités de mise en œuvre.

Table des matières

Caractéristiques de la Guadeloupe	9
Les priorités du Plan de Convergence et de Transformation pour la Guadeloupe (2019-2028)	11
Les orientations du CCT 2024-2027	13
VOLET 1 : Garantir à la population guadeloupéenne l'accès à un service de première nécessité....	14
Objectif 1-1 : Améliorer la distribution de l'eau potable et le service rendu en matière d'assainissement sur le territoire pour restaurer la confiance et améliorer la satisfaction des usagers.	15
Objectif 1-2 : Développer les équipements essentiels pour tendre vers un archipel de zéro déchet à l'horizon 2035.....	17
Objectifs 1-3 : Augmenter la résilience du territoire face aux risques naturels et préparer la population aux évènements majeurs.....	19
Volet 2 : Réussir les transitions du territoire, Énergie renouvelable, mobilité et structuration des filières économiques, de l'agriculture, du tourisme et, de la recherche et l'innovation	21
Objectif 2-1 : Réussir la transition énergétique de la Guadeloupe : développer des énergies renouvelables et durables.....	22
Objectif 2-2 : Favoriser le rééquilibrage modal au profit des déplacements opérés par des modes individuels, tels que le mode maritime, les transports en commun ou les modes actifs.	24
Objectif 2-3 : Renforcer la compétitivité des entreprises.....	26
Objectif 2-4 : Développer et structurer les filières économiques à enjeux	28
Objectif 2-5 : Valoriser la recherche et l'innovation locale pour accélérer le développement économique de l'archipel.....	30
Objectif 2-6 : Faire du Tourisme durable un levier de la croissance économique.....	33
Volet 3 : Bâtir une stratégie d'aménagement aéroportuaire, maritime et du littoral efficace, durable pour dynamiser le territoire, tout en assurant la préservation de la biodiversité	35
Objectif 3-1 : Répondre aux enjeux d'aujourd'hui en matière de desserte aéroportuaire de la Guadeloupe	36
Objectif 3-2 : Poursuivre la modernisation du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (GPMG)	37

Objectif 3-3 : Maintenir et développer l'activité des Ports départementaux.....	39
Objectif 3-4 : Réaménager les zones de mouillage (ZMEL).....	40
Objectif 3-5 : Protéger et mettre en valeur une biodiversité exceptionnelle et fragile en impliquant l'ensemble des habitants	41
Volet 4 : Rendre le territoire attractif et inclusif	43
Objectif 4-1 : Valoriser, Réhabiliter les zones d'activité économiques.....	44
Objectif 4-2 : Améliorer la qualité de vie et renforcer la proximité : renforcer l'accès aux services publics et à l'information.....	46
Objectif 4-3 : Développer des offres de logements intermédiaires et sociaux	47
Objectif 4-4 : Mettre en œuvre de manière opérationnelle la notion de parcours vers l'emploi durable	49
Objectif 4-5 : Développer l'offre culturelle, en faisant vivre la diversité de la création et en mettant en valeur le patrimoine ultramarin	50
Objectif 4-6 : Réhabiliter et construire des équipements sportifs pour développer la pratique sportive pour tous	52
Objectif 4-7 : Renforcer les actions de prévention sanitaire et garantir la qualité des soins à tous les habitants	54
Objectif 4-8 : Développer des formations universitaires sur le territoire.....	56
Objectif 4-9 : Favoriser l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, lutter contre la violence faite aux femmes	57
Objectif 4-10 : Renforcer le développement de l'économie du numérique.....	59
VOLET : Garantir la mise en œuvre et le suivi du contrat de convergence et de transformation	60
La gouvernance de suivi du contrat de convergence.....	61
Le suivi et l'exécution budgétaire des projets	61
Les modalités d'évaluation du contrat de convergence	61
L'optimisation de la stratégie du plan et du contrat de convergence de convergence et de transformation	62

Caractéristiques de la Guadeloupe

L'archipel de la Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 630 km² située dans la zone Caraïbe composée de deux îles principales, la Grande-Terre, où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre où se trouve la ville de Basse-Terre, le chef-lieu administratif du département.

A cet archipel, sont rattachés l'archipel des Saintes, au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas, la Désirade à l'est de la Grande-Terre et Marie-Galante au sud de la Grande-Terre.

Ce territoire est fortement soumis aux risques naturels. En raison de ses caractéristiques géologiques, la Guadeloupe est classée en zone de forte sismicité avec des risques volcaniques et de mouvements de terrain. Elle est également régulièrement exposée à des événements de type tsunami, cyclonique, tempête et inondations.

Sa situation insulaire la rend très vulnérable au changement climatique, du fait de la montée des eaux et des conséquences en terme de recul du trait de côte, mais aussi avec le réchauffement de la température des eaux et son impact sur la biodiversité, avec l'apparition de nouveaux défis comme le renforcement de la lutte contre l'échouage des sargasses.

La Guadeloupe dispose d'une biodiversité exceptionnelle. Au cœur de l'arc antillais, la Réserve de biosphère de l'archipel de Guadeloupe englobe la Basse Terre et presque intégralement la Grande Terre. La Basse Terre abrite le massif montagneux volcanique de la Soufrière, entouré d'une forêt tropicale humide à la biodiversité élevée.

Le bras de mer de la Rivière salée la sépare de la Grande Terre, formation calcaire de faible altitude. Au nord, entre les deux îles, la baie du Grand-Cul-de-Sac Marin recèle des mangroves, des forêts marécageuses d'eau douce, des prairies humides. Ses parties marines sont constituées d'herbiers et de récifs coralliens. Les parties marines de la Réserve de biosphère sont peuplées par de nombreuses espèces dont des cétacés.

La Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical tempéré par les alizés orientés vers l'est par l'anticyclone des Açores. On distingue deux principales saisons : la saison sèche (ou carême qui a lieu entre décembre et avril), et la saison fraîche (ou hivernage).

Sur le plan démographique, la situation de la Guadeloupe est marquée par un déclin et un vieillissement de la population depuis une dizaine d'années. Au 1er janvier 2023, la population guadeloupéenne est estimée à 375 845 habitants.

On observe un « trou » qui se creuse dans la pyramide des âges avec un déficit important sur les tranches d'âge de 20 à 40 ans. Le déclin de la population s'explique essentiellement par le départ des jeunes actifs vers l'Hexagone, le plus souvent pour y effectuer des études supérieures ou rechercher un emploi.

Les seniors sont de plus en plus nombreux. En 2021, les Guadeloupéens de 60 ans et plus représentent près de 30 % de la population et les 75 ans et plus, près de 10 % (contre respectivement 20 % et 7 %, dix ans auparavant).

Si le nombre des ménages augmente depuis 2013, le resserrement des structures familiales se poursuit avec une augmentation des familles monoparentales (38 % des ménages en 2019). Ces phénomènes de décohabitation s'expliquent par les départs des jeunes du foyer, la séparation des couples et le vieillissement.

Le taux de chômage observé en 2022 s'établit à 18,6 % (contre 24 % en 2018). Il reste plus de 3 fois supérieur au taux hexagonal. Après la période de la crise sanitaire en 2020, les indicateurs du marché de l'emploi s'améliorent avec la reprise d'activité.

Le « halo autour du chômage », qui correspond à l'ensemble des personnes sans emploi ne remplissant pas toutes les conditions pour être considérées comme chômeurs est important. En 2021, il s'établit à 11 % de la population âgée de 15 à 64 ans, comme en 2019. Parmi les personnes dans cette situation, les deux tiers déclarent ne pas rechercher activement un emploi, mais être disponibles si un travail se présentait à elles.

En 2021, l'emploi total en Guadeloupe est caractérisé par la prépondérance des employés (35 %), des professions intermédiaires (25 %) et des ouvriers (15 %). Les principaux secteurs d'activité employeurs sont ceux des services non marchands (36 %) ainsi que le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration (25 % au total).

En Guadeloupe, 3 foyers sur 4 ne sont pas imposables et le revenu fiscal moyen déclaré y est 1,5 fois moins élevé qu'en France entière. Par ailleurs, les disparités de revenus sont particulièrement marquées puisque, en 2020, près de la moitié de la population déclare un revenu inférieur à 10 000 € (22,6 % en France hors DOM).

Cette vulnérabilité économique de la population se retrouve dans la part des foyers allocataires du RSA. La Guadeloupe est le département français où le nombre d'allocataires au sein de la population active est le plus élevé (18,8 %) devant la Réunion (17,3 %), la Martinique (16,2 %) et la Guyane (12,3 %).

En 2022, la hausse des prix s'intensifie. Le redressement « post-COVID » de l'activité et le contexte géopolitique tirent en effet à la hausse l'indice des prix à la consommation. En Guadeloupe, il augmente en moyenne de 3,7 % sur l'année (+1,1 % en 2021), tiré par les prix de l'énergie et des services. Ainsi, l'INSEE dans son étude de comparatif des prix entre les DROM et la France hexagonale en 2022 indique que les prix sont 16 % supérieurs en Guadeloupe à ceux de la France hexagonale, soit légèrement supérieur au comparatif de 2015 qui était de 12,5 %. Par ailleurs, à noter que la Guadeloupe est le DROM qui affiche l'écart de prix le plus élevé avec la France métropolitaine.

L'inflation énergétique s'accroît et s'étend sur d'autres postes de consommation. En hausse de 16,9 % en moyenne sur l'année (+9,5 % entre novembre 2021 et décembre 2022), les prix de l'énergie contribuent à un peu plus d'un tiers de l'inflation constatée en 2022.

Afin de limiter l'érosion du pouvoir d'achat des populations ultramarines, le Ministère des Outre-Mer a lancé la démarche « Oudinot du pouvoir d'achat ». Elle vise à limiter l'impact de l'inflation sur les budgets des ménages ultramarins qui subissent déjà des prix plus élevés qu'en France (hors DROM). Ainsi, en complément d'autres mesures de lutte contre la perte de pouvoir d'achat, les chartes Bouclier Qualité Prix ont été élargies.

En Guadeloupe, le nouveau dispositif dit « BQP+ » étend à de nouveaux produits et services (entretien automobile, forfaits de téléphonie, produits multimédia, etc...) et couvre un ensemble plus large de commerces comprenant notamment certains établissements de proximité. Il faut souligner par ailleurs l'effort supplémentaire sur le fret consenti par la CMA CGM afin d'assurer une stabilité des prix.

Les priorités du Plan de Convergence et de Transformation pour la Guadeloupe (2019-2028)

Le plan de convergence de la Guadeloupe, d'une durée de 10 ans (2019-2028), a été signé le 31 décembre 2018 par l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et les six EPCI concernés.

Il embrasse les enjeux majeurs de la Guadeloupe et les préoccupations des habitants, tels que l'emploi, l'eau, les déchets, les transports, ou encore l'attractivité du territoire. Il s'appuie sur les différents documents de planification du territoire, dont le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Il comprend 5 volets thématiques et 34 objectifs :

Volet cohésion des territoires :

- 1- Tenir compte de la réalité du territoire guadeloupéen dans les politiques d'aménagement du territoire et de cohésion sociale
- 2- Résorber l'habitat indigne et soutenir le logement social
- 3- Limiter l'étalement urbain et accompagner les projets de territoires
- 4- Oeuvrer pour un territoire plus sécuritaire : prévenir la violence et les agressions en agissant sur les comportements dès l'enfance
- 5- L'ingénierie territoriale comme facteur clé des dynamiques territoriales
- 6- Déployer le très haut débit sur le territoire
- 7- Renforcer les actions de prévention sanitaire et garantir la qualité des soins à tous les habitants
- 8- Favoriser la continuité éducative et l'insertion de la jeunesse par l'activité
- 9- Comblent le retard en matière d'équipements culturels
- 10- Augmenter le nombre et la qualité des équipements sportifs pour développer la pratique sportive pour tous
- 12- Renforcer l'accès aux services publics et à l'information

Volet Mobilité multimodale

- 1- Diversifier les leviers de développement de l'activité portuaire
- 2- Rendre les infrastructures routières plus sûres
- 3- Adapter les infrastructures à l'augmentation du trafic des passagers
- 4- Développer des alternatives à la voiture individuelle

Volet territoires résilients

- 1- Augmenter la résilience du territoire face aux risques naturels et préparer la population aux évènements majeurs
- 2- Face aux algues sargasses : connaître, coordonner, équiper
- 3- Développer les équipements essentiels pour tendre vers un archipel zéro déchet en 2035
- 4- Restaurer les capacités techniques et financières des services d'eau et d'assainissement pour sortir durablement de la crise
- 5- Réussir la transition énergétique de la Guadeloupe
- 6- Protéger et mettre en valeur une biodiversité exceptionnelle et fragile en impliquant l'ensemble des habitants

Volet territoires d'innovation et de rayonnement

- 1- Pour une meilleure territorialisation de la stratégie d'enseignement et de recherche
- 2- Valoriser la recherche et l'innovation locale pour accélérer le développement économique de l'archipel
- 3- Développer le flux des échanges entre partenaires caribéens
- 4- relocaliser la production agricole et soutenir une agriculture durablement
- 5- soutenir une pêche durable en Guadeloupe
- 6- Promouvoir la destination Guadeloupe et assurer la qualité des infrastructures touristiques

Volet Cohésion sociale et employabilité

- 1- Favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- 2- Soutenir les publics vulnérables
- 3- Adapter la formation aux besoins du territoire
- 4- Réduire l'illettrisme par la détection précoce et le renforcement des programmes pour adultes
- 5- Développer le secteur productif local par la diversification et la structuration de l'activité et de l'accompagnement
- 6- Faire de la Guadeloupe un carrefour caribéen du numérique

Les orientations du CCT 2024-2027

Eu égard aux éléments conclusifs susmentionnés, les contrats 2024-2027 doivent permettre une convergence des financements en faveur de projets structurants ou à création de valeur au service de la population guadeloupéenne et des entreprises.

On distingue ainsi :

- un volet 1 d'objectifs de convergence pour soutenir les enjeux de première nécessité et qui concerne la gestion de l'eau potable et l'assainissement, la gestion des déchets, la construction parasismique pour les établissements scolaires,

- un volet 2 d'objectifs pour réussir la transformation du territoire en soutenant les secteurs prioritaires tels que ceux qui concernent le développement de l'énergie renouvelable et durable, de la recherche/innovation, de la mobilité, des filières économiques, de l'agriculture et, du tourisme.

- un volet 3 d'objectifs pour bâtir une stratégie d'aménagement aéroportuaire, maritime et littorale efficace en vue de dynamiser le territoire, tout en garantissant la préservation de la biodiversité

- un volet 4 d'objectifs visant à rendre le territoire attractif et inclusif dans les domaines liés essentiellement à la valorisation des zones d'activités économiques, à l'accès aux services publics, à la réhabilitation des logements et du patrimoine culturel, à l'emploi, au sport, à la santé et à l'égalité hommes femmes et au numérique.

Enfin, un volet de suivi et de mise en œuvre détaille la gouvernance, la comitologie, le suivi et l'exécution budgétaire et financier ainsi que les modalités d'évaluation du contrat.

VOLET 1 : Garantir à la population guadeloupéenne l'accès à un service de première nécessité

OBJECTIF 1-1 : AMELIORER LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET LE SERVICE RENDU EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE POUR RESTAURER LA CONFIANCE ET AMELIORER LA SATISFACTION DES USAGERS.

La crise de l'eau en Guadeloupe dure depuis près de 20 ans. Cette crise qui prend sa source dans un problème de gouvernance (morcellement des autorités organisatrices, manque de compétences administratives, financières et techniques) s'est rapidement traduite par une crise financière et par un défaut massif dans l'investissement et l'entretien conduisant à des défaillances générales tant sur la distribution d'eau que sur l'assainissement.

En 2021, sur 82,2 Mm³ d'eau potabilisés et mis en distribution sur l'ensemble de la Guadeloupe seulement 38 % (31,5 Mm³) ont été comptabilisées comme consommées par la population.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence entre le volume mis en distribution et le volume réellement consommé :

- l'existence de nombreuses fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable ;
- la vétusté de certains compteurs qui sous-estiment les volumes ou ne les comptent plus ;
- l'existence de piquages clandestins sur le réseau.

De même, en 2021, 78 % des stations de traitement $\geq 2\ 000$ EH n'étaient pas conformes réglementairement. Cette situation est due, selon les cas, à une exploitation défaillante, à des incidents ponctuels ou à la vétusté de certains ouvrages. Les réseaux de collecte sont également dans la grande majorité des cas en mauvais état, ce qui a pour conséquence l'entrée dans le circuit de traitement d'une quantité importante d'eaux claires parasites engendrant notamment des dysfonctionnements lors du traitement et une augmentation des coûts.

Pour remédier au problème de l'eau en Guadeloupe, une première réponse a été apportée avec la création d'un syndicat unique (le SMGEAG) compétent sur l'ensemble de l'archipel (hors Marie Galante) et reprenant les compétences des EPCI et des communes. Ce syndicat, qui s'est progressivement structuré (il est effectif depuis le 1er septembre 2022), n'a pas encore atteint son fonctionnement optimal.

Le SMGEAG fait depuis sa création l'objet d'un suivi renforcé de l'Etat ainsi que de la Région et du Département, une feuille de route ayant été signée par l'ensemble des parties prenantes. Sur Marie Galante, la Communauté de Communes de Marie-Galante reste la collectivité compétente sur l'eau et l'assainissement.

Pour le SMGEAG, une programmation pluriannuelle des investissements a été validée fin 2023 avec pour objectifs de programmer les travaux nécessaires pour rétablir une situation normale à horizon 2027. Un comité des financeurs et un comité technique ont été mis en place afin d'accompagner sa mise en œuvre. Dans le cadre de cette PPI, d'un montant total de 320 millions d'euros sur la période 2023-2027, une trentaine de chantiers prioritaires ont été identifiés. Une dizaine de ces chantiers ont débuté à ce jour.

De même, un programme d'action de lutte contre les déperditions d'eau sur les infrastructures a été mis en place. Dans ce cadre, environ 6400 fuites ont été traitées en 2023 avec un objectif d'atteindre en rythme de croisière un traitement d'environ 7000 fuites/an. En parallèle a été également initié un ambitieux programme de renouvellement du parc des compteurs, 10 800 compteurs remplacés en 2023 avec un objectif de 35 000 en 2024. De plus, un travail important est mené pour améliorer le taux de recouvrement (<65% en 2022), fiabiliser la base clientèle mais également améliorer la communication vis-à-vis des différents usagers.

Les schémas directeurs d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sont également en

cours de réalisations, documents indispensables notamment pour préciser l'état des lieux de la situation et prioriser les interventions sur les réseaux.

Les précédents programmes d'investissement notamment ceux relatifs au Plan d'Actions Prioritaires lancé en 2018 et au plan eau Dom ont porté sur plus de 38 opérations.

Pour autant, les usines de production et des réservoirs sont vétustes et à sécuriser et les volumes de pertes sur le réseau de distribution sont de l'ordre de 63 % (50 Mm³). Pour l'assainissement 72 % des STEP sont non conformes et les systèmes d'assainissement des eaux usées sont vieillissants et pas suffisamment déployés.

La nécessité d'augmenter le rythme de reprises des fuites et de renouvellement des ouvrages en eau potable et en assainissement, pour un retour rapide à la normale des services eau et assainissement pour la période 2024-2027 représente un objectif capital pour le territoire autant que le fait d'améliorer la qualité de l'eau.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Renouveler le réseau d'eau potable, soit 60 % du réseau déficient à renouveler sur la période 2024-2027
- Détecter et réparer les fuites d'eau du réseau
- Moderniser et remettre à niveau les installations de production d'eau potable

Actions contractualisées ou valorisées

Fiche 8.0.1 Plan Pluriannuel d'investissement 2024-2027 de l'eau en Guadeloupe (SMGEAG)

Indicateurs de convergence

- % de la population couverte
- Nombre de fuites réparées
- Nombre de compteurs posés
- taux d'avancement des 32 opérations prioritaires de la PPI Eau

OBJECTIF 1-2 : DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS ESSENTIELS POUR TENDRE VERS UN ARCHIPEL DE ZERO DECHET A L'HORIZON 2035

Si tous les déchets produits en Guadeloupe trouvent un exutoire, des difficultés demeurent sur certains territoires pour réaliser une collecte efficace. Des équipements essentiels de collecte sélective, de tri, de recyclage, de valorisation et de traitement des déchets restent encore à réaliser.

L'observatoire régional des déchets de Guadeloupe produit des chiffres clés annuels.

Le service public de collecte des déchets a permis de collecter 213 k tonnes, soit 1,5 kg/hab/jour en 2020 et 222 k tonnes, soit 1,6 kg/hab/jour en 2021.

On observe une progression de 5,9% du tonnage collecté par habitant entre 2020 et 2021.

En tout, plus de 222.000 tonnes de déchets ont été collectés dans l'archipel, en 2021, sans compter les déchets particuliers. Davantage de déchets, signifie qu'il y a une nécessité plus grande de les traiter et de les valoriser.

Les tonnages relevés dans les déchèteries du territoire (une douzaine à ce jour) démontrent que le recours à ces sites est une pratique qui se normalise peu à peu localement. En 2022, ce sont plus de 37.000 tonnes de déchets qui ont été collectés dans ces lieux. Si le tri semble faire progressivement son chemin, des filières de valorisation supplémentaires doivent être mises en place.

En 2021, 62% des tonnages (84 % selon la Cour des Comptes) sont toujours enfouis, avec de plus un site (l'ISDND de la Gabarre) en voie d'être saturé. Seuls 26% des déchets sont valorisés sur place, essentiellement en déchets verts ou en bio-déchets. Le reste est exporté vers l'Hexagone, soit environ 14%. L'enfouissement des déchets représente ainsi un volume de près de 168.000 tonnes annuelles en Guadeloupe. Dans les années qui viennent, il sera nécessaire et incontournable de mettre en place d'autres filières de traitement et de valorisation des déchets.

Compte tenu des contraintes foncières et environnementales et des obligations européennes liées au stockage de ces déchets, la valorisation demeure un enjeu prioritaire du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PPRPGD).

Deux syndicats de gestion des déchets (Sinnival et Syvade) ont pour projet de répondre à cet enjeu de limitation de l'enfouissement des déchets et de valorisation énergétique de ceux-ci. A ce stade le modèle économique de ces projets de production de combustible solide de récupération (CSR) reste à préciser.

Les déchets produits et collectés en Guadeloupe sont dirigés vers différentes installations afin d'y être pré-traités ou traités. On recense les principales installations suivantes avec plus de 80% des tonnages traités :

- 2 installations de stockage des déchets non dangereux (le SYVADE et EnergiePole Espérance)
- 3 centres de tri des recyclables (ECODEC, AER, Caraïbienne de recyclage)
- 1 installation de traitement des déchets verts (EnergiePole verte)
- 1 installation de traitement des déchets dangereux (SARP Caraïbe)

Les enjeux sur la Guadeloupe sont nombreux. Il s'agit de participer à l'atteinte des objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (réduction de la production de déchets, augmentation des taux de valorisation, réduction de l'enfouissement...), notamment par :

- le soutien aux équipements structurants, (déchèteries, quais de transfert et centres de valorisation)
- l'accompagnement de l'expérimentation consigne,
- le déploiement du Fonds vert sur les biodéchets,
- l'implantation des filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) sur le territoire

Objectifs stratégiques éligibles :

- réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2012 et 2026 (Plan Régional de gestion des déchets).

Réduire de 50% la production d'ordures ménagères résiduelles qui passe de près de 146 000 tonnes en 2016 à moins de 70 000 tonnes en 2032 (Plan Régional de gestion des déchets).)

- réduire les déchets mis en décharge en implantant sur le territoire des unités de tri et de valorisation des déchets UTVD et des déchèteries et en travaillant sur la valorisation énergétique des déchets (combustibles solides de récupération, biomasse)

- mieux valoriser les emballages en développant les solutions de collecte et de tri et en sensibilisant les habitants afin d'atteindre des performances de collecte en 2026 : 16 kg/hab. d'emballages, 7 kg/hab. de papiers et 20 kg/hab. de verre.

- maîtriser les coûts de gestion des déchets au regard de la situation budgétaire des collectivités territoriales de la Guadeloupe

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 19.1.1 Gestion des biodéchets (CCMG)

fiche 19.1.1 Construction et équipement d'une déchèterie à grande Anse (CCMG)

fiche 19.1.1 Construction d'une déchèterie à Goyave (CANBT)

fiche 19.1.1 Construction d'une déchèterie à Sainte-Rose (CANBT)

fiche 19.1.1 Construction d'un quai de transfert de déchets (CANBT)

fiche 19.1.1 Construction d'un quai de transfert de déchets (CAGSC)

fiche 19.1.1 Construction d'une unité de tri et valorisation du SINNOVAL

fiche 19.1.1 Construction d'une unité de tri et valorisation du SIVADE

fiche 19.1.1 AAP optimisation de la gestion des déchets et développement de l'économie circulaire (ADEME)

Indicateurs de convergence

- part de déchets enfouis
- part de déchets valorisés
- poids moyen de déchets par an et par habitant

OBJECTIFS 1-3 : AUGMENTER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS ET PREPARER LA POPULATION AUX EVENEMENTS MAJEURS.

La Guadeloupe est un des départements français les plus exposés au risque sismique puisqu'il n'est situé qu'à 250 km du « front de subduction », c'est-à-dire le point de contact entre les plaques tectoniques « Caraïbe » et les deux autres plaques « Atlantique Nord » et « Atlantique Sud ».

Le gouvernement a créé depuis 2007 le plan séisme Antilles, dont l'objectif global est d'amener les territoires antillais à un niveau de risque acceptable vis-à-vis des risques majeurs.

Quatre actions permettent d'y répondre :

1- Réduire la vulnérabilité du bâti : il s'agit du cœur de cible du plan, en particulier le bâti existant pour limiter autant que possible le nombre de victimes potentiels lors d'un séisme majeur.

2- Accompagner les acteurs de l'aménagement et de la construction : la question de la formation professionnelle initiale et continue est essentielle en matière de prévention du risque sismique. Elle est directement corrélée à la qualité de la construction et donc à la mise en sécurité de la population.

3- Sensibiliser aux risques sismiques et tsunامي et préparer la gestion de crise : l'information, la sensibilisation générale au risque et l'éducation aux risques sont primordiales, il s'agit d'axer ces actions sur les missions de chacun et de responsabiliser la population et les maîtres d'ouvrages. La préparation à la gestion de crise reste indispensable pour sauver un maximum de vies et éviter une aggravation de la catastrophe.

4- Améliorer la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque : le développement des connaissances scientifiques aiguille vers de meilleures politiques de prévention.

La mise en œuvre et l'efficacité du plan reposent sur une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs : Etat, collectivités territoriales, professionnels de la reconstruction, particuliers, entreprises, associations, organismes scientifiques.

De manière générale, la population reste insuffisamment préparée aux risques et les comportements à adopter en cas de crise ne sont pas connus de tous. La réduction des impacts des catastrophes naturelles implique à la fois des actions de connaissance des risques, des investissements considérables pour mettre les bâtiments aux normes parasismiques et des actions de sensibilisation du grand public, afin que s'installe une véritable culture du risque.

Le plan séisme Antilles (PSA) est entré dans sa troisième phase (PSA 3). L'objectif essentiel de cette nouvelle étape est de dynamiser la mise en œuvre du PSA, en accélérant les travaux de confortement du bâti, en informant et en formant davantage pour la mise en sécurité du plus grand nombre.

Au-delà du bâti public, ce Plan séisme Antilles vise également le bâti privé dont le coût de mise en sécurité pourrait atteindre 5 à 6 milliards d'euros.

L'objectif, du CCT cible exclusivement l'atteinte d'une couverture parasismique pour environ 60 % des établissements scolaires pour protéger les élèves guadeloupéens d'ici 2027.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Conforter de nouveaux établissements scolaires, et en priorité ceux qui concernent les établissements du 1^{er} degré.
- Accélérer la réalisation des projets financés les années postérieures à 2024
- Travailler sur l'information préventive et la culture du risque ;
- Reconstruire les infrastructures à l'issue des crises climatiques

Actions contractualisées ou valorisées :

fiche 10.0.1 mise en conformité parasismique des lycées (Région)
fiche 10.0.1 mise en conformité parasismique des collèges (Département)
fiche 10.0.1 mise en conformité parasismique des écoles (Communes)
fiche 21.0.1 programme d'actions de prévention des inondations PAPI (CAPEX)
fiche 31.1.1 Travaux de reconstruction du pont de SAINTE-CLAIRE « Petite Rivière » RD33 - GOYAVE (MOA Département)

Indicateurs de convergence :

- part de la population scolaire mise en sécurité face au risque sismique

Volet 2 : Réussir les transitions du territoire, Énergie renouvelable, mobilité et structuration des filières économiques, de l'agriculture, du tourisme et, de la recherche et l'innovation

OBJECTIF 2-1 : REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE DE LA GUADELOUPE : DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DURABLES

En réponse aux exigences de la Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) nationale, dans un contexte de renforcement de la résilience des systèmes énergétiques aux risques naturels et prise en compte des enjeux d'adaptation aux impacts du changement climatique, le projet de révision de la PPE de Guadeloupe actuellement en phase d'approbation affiche les objectifs cadre suivants :

D'ici fin 2033, cette nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guadeloupe permettra d'engager une transition énergétique forte des transports, aujourd'hui entièrement dépendants de combustibles fossiles importés, par un basculement progressif vers la mobilité électrique utilisant de l'énergie d'origine renouvelable et produite localement et par la structuration de l'offre territoriale de mobilités.

Seront renforcées les actions destinées à :

- o Maîtriser les besoins en énergie en agissant sur la demande et l'efficacité énergétique
- o Réduire la part des énergies fossiles d'importation dans le mix énergétique,
- o Diversifier le mix énergétique régional et la production d'électricité en s'appuyant sur des moyens de production de base et intermittents mobilisant des sources renouvelables,
- o Atteindre 8% de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc en circulation en 2030 et 15% en 2033.

Les objectifs suivants sont fixés concernant les énergies renouvelables :

Filière	Puissance nette installée	
	2028	2033
Photovoltaïque	210 MW	270 MW
Eolien terrestre	140 MW	180 MW
Géothermie	25 MW	75 MW
Biomasse, déchets et Combustibles Solides de Récupération (CSR)	300 MW dont au moins 28 MW biomasse locale seule	300 MW dont au moins 28 MW biomasse locale seule
Biogaz	6 MW	10 MW
Hydraulique	22MW	30 MW
Energies marines renouvelables et autres	5 MW	5 MW
	708 MW	870 MW

Objectifs stratégiques éligibles :

- Réduire de -3 % en 2028 et -4% en 2033 par rapport à 2022 les consommations finales d'énergie (toutes énergies et tous secteurs)
- Viser +10% de report modal vers des mobilités alternatives à l'autosolisme (co-voiturage, transport collectif, mobilité douce...) et 15% de véhicules électriques dans le parc à l'horizon 2033,
- Poursuivre la maîtrise, voire la baisse, des besoins à 2033 par rapport à 2022 en consommations d'électricité tous secteurs d'activité
- Avoir un mix électrique 100 % renouvelable dès 2030
- optimiser les parcs immobiliers avec des programmes de réduction des consommations énergétiques

Actions contractualisées ou valorisées

- fiche 12.1.2 Amélioration de la performance énergétique des bâtiments/collèges du Conseil départemental et mise en œuvre de la mobilité décarbonée
- fiche 12.1.1 Animation territoriale par la Région
- fiche 12.1.1 AAP régional bâtiments exemplaires (Région)
- fiche 29.2.1 outil de gestion patrimoniale (Département)
- fiche 12.1.1 AAP transition énergétique (ADEME)

Indicateurs de convergence

- évolution de la part des EnR dans le mix énergétique
- pourcentage de véhicules électriques sur immatriculations neuves
- évolution de la consommation électrique moyenne par habitant

OBJECTIF 2-2 : FAVORISER LE REEQUILIBRAGE MODAL AU PROFIT DES DEPLACEMENTS OPERES PAR DES MODES INDIVIDUELS, TELS QUE LE MODE MARITIME, LES TRANSPORTS EN COMMUN OU LES MODES ACTIFS

Le secteur des transports pèse pour 49 % des émissions de CO2 de Guadeloupe dont 35 % pour le seul transport routier alors que la voiture individuelle représente 72 % des déplacements du quotidien.

Les carburants fossiles utilisés dans les transports représentent par ailleurs 68 % des consommations finales d'énergie de la Guadeloupe.

Dans le domaine des mobilités, la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe fixe plusieurs objectifs :

- Atteindre +10% de report modal vers des mobilités alternatives à l'autosolisme (co-voiturage, transport collectif, mobilité douce...),
- Atteindre 15% de véhicules électriques en circulation dans le parc roulant à horizon 2033,
- Déployer plus de 1000 points de recharge en accès public 100% pilotés à horizon 2033,
- Contenir à un maximum de 40%, la part des véhicules électriques en recharge, lors de la pointe de consommation nocturne

L'organisation du transport public de passagers se structure autour de 4 EPCI et 1 syndicat mixte exerçant les compétences d'autorité organisatrices de la mobilité (AOM) locale pour le transport urbain sur leur territoire respectif et de l'autorité organisatrice de la mobilité régionale pour le transport interurbain.

La coordination de l'action de ces AOM doit encore être développée.

En application des articles L 1119-9 du CGCT et L 1215-1 et suivants du code des transports, la région Guadeloupe est en outre « chef de file des mobilités » chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM.

Objectifs stratégiques éligibles :

- renforcer les offres alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien
 - accélérer la transition énergétique, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre la pollution
 - développer des mobilités durables et décarbonées, notamment les infrastructures cyclables pour les mobilités du quotidien mais aussi les véloroutes
 - renforcer la gouvernance des mobilités par la mise en place des outils prévus par la Loi d'Orientation pour les Mobilités : bassins de mobilité établis en concertation avec les autorités organisatrices de la mobilité ; contrat opérationnel de mobilité à l'échelle de chaque bassin de mobilité pour définir les modalités de l'action commune, les objectifs et les indicateurs de suivi ; plan d'action commun en faveur des mobilités solidaires ; etc). In fine, la création d'une AOM unique est encouragée.
 - améliorer l'information voyageur et développer l'intégration billettique entre AOM
 - mettre en place un observatoire des mobilités durables
- Inciter les acteurs économiques et sociaux à mettre en place des plans mobilité (PDIE, PDIA) ou des plans d'actions ciblées.
- Améliorer la qualité du service des transports en commun existants en garantissant la continuité territoriale ;

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 2.0.1 Mise en œuvre du schéma régional véloroutes

fiche 2.0.1 AVMAG – A Vélo Marie Galante (CCMG)

fiche 2.0.1 Liaison cyclable Morne à Jule – BOURG – RN2, Vieux Habitants (Région Guadeloupe)

fiche 2.0.1 Liaison cyclable de la pointe – des – châteaux, RD 118, Saint – François (Département)

fiche 2.0.1 Réalisation d'aménagements cyclables avec création d'une passerelle de franchissement entre le bourg et Ffrench, RN 4 commune de Sainte Anne (Région Guadeloupe)

fiche 2.0.1 Liaison cyclable Deshaies – Ziotte, RN 2 commune de Deshaies (Région Guadeloupe)

fiche 2.0.1 Liaison cyclable Rivière du Gallion – Marina de Rivière sens, RD 6 Gourbeyre (Département)

fiche 2.0.1 liaison cyclable Fond Sarail – Lauricisque RN 11 – RN 2001, Baie – Mahault (Région Guadeloupe)

fiche 2.0.1 Réalisation d'aménagements cyclables dans le quartier du Raizet (Commune des Abymes)

fiche 2.0.1 Liaison cyclable Boulevard Maritime RN1 – RN2 Basse Terre (Région Guadeloupe)

fiche 2.0.2 Transport en commun en site propre valorisé (Transports du petit cul-de-sac marin)

Indicateurs de convergence

- Evolution du nombre de places.km d'offres en transport collectif
- Part des actifs occupés faisant le déplacement domicile-travail en transport en commun
- linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports
- part modale des modes actifs dans l'ensemble des transports intérieurs
- nombre d'aires de co-voiturage

OBJECTIF 2-3 : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

La compétitivité d'une entreprise se mesure en fonction de facteurs internes propres à son fonctionnement. Il en est de même pour la compétitivité/attractivité d'un territoire. La présence d'une main d'œuvre qualifiée est souvent citée parmi ses facteurs de compétitivité. Par contre, le niveau de réseau de communication n'est pas régulièrement cité et pourtant à lui seul, l'impact sur la productivité peut être remarquable pour un territoire que ce soit sur ses marchés endogènes ou sur ses marchés exogènes. Plus un réseau routier sera fluide, plus les échanges seront rapides et facilités. En Guadeloupe, le réseau routier est un facteur discriminant sur la compétitivité de ses entreprises. Le poids économique des bouchons quotidiens génère une perte économique qui se traduit naturellement par

- Perte du nombre d'heures travaillées
- Perte de productivité par la fatigue des salariés
- Perte de valorisation du territoire pour les touristes
- Perte de qualité de vie pour la population dans son ensemble (autochtone/passage)

Le tissu économique se caractérise par une part très importante d'établissements sans salarié : 78 % des établissements n'avaient aucun salarié en 2020 (contre respectivement 69,8 % en France) et 3,6 % en avaient 10 ou plus (contre 5,6 % en France).

Le Schéma Régional de Développement Économique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) 2023-2028 a été approuvé par le Conseil régional en décembre 2023.

Document fédérateur des acteurs publics et économiques, le SRDEII poursuit l'objectif de redynamiser la croissance économique des entreprises guadeloupéennes en vue de créer des emplois stables sur le territoire

À travers ce schéma, la Région propose un développement économique plus équilibré de l'ensemble des territoires de l'archipel de la Guadeloupe, entend mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire, et également replacer l'humain au cœur des échanges, afin de développer une Guadeloupe plus juste et plus inclusive

Les défis annoncés du SRDEII 2023-2028 sont les suivants :

1/ Tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire en maximisant les potentiels de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture

2/ Impulser un développement économique au service d'un territoire solidaire et durable (respectueux de l'homme et de l'environnement)

3/ Faire de la Guadeloupe un archipel innovant et performant, ouvert sur son environnement régional et international

4/ Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

5/ Œuvrer pour une gouvernance partenariale, sous le leadership de la région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe

En 2021 le nombre d'emplois progresse de 2,4 % en Guadeloupe, l'une des régions où la hausse est la plus faible. Le secteur tertiaire est le principal pourvoyeur d'emplois en Guadeloupe : 83 % des personnes en emploi travaillent dans le secteur du tertiaire.

En Guadeloupe, la moitié des personnes âgées de 15 à 64 ans ont un emploi. En 2022, en moyenne, le taux de chômage s'établit à 18,6 % de la population active âgée de 15 ans ou plus. Il est en hausse de 1,5 points par rapport à 2021 et reste plus de deux fois supérieur au taux de chômage national (7,3 %). Comme dans les autres DOM, le chômage est d'abord structurel. Il résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire mais également de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre, essentiellement par manque de qualification de la population en recherche d'emploi, mais également de l'emploi informel.

La contractualisation avec les collectivités territoriales dans le cadre des CCT constitue un levier pour l'État afin d'asseoir la territorialisation des politiques publiques et son articulation avec celles des collectivités ultra-marines. Elle permet de conjuguer l'effort de l'Etat et des régions sur un certain nombre de domaines de l'emploi et de la formation professionnelle dans une perspective de réponses transversales et sectorielles.

Le soutien aux initiatives et aux actions territoriales ou innovantes permet d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de GPEC territoriale (GPECT) ainsi qu'en accompagnant le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Accompagnement stratégique pour les entreprises en difficultés ou en développement ;
- Mise en place d'un réseau de développement économique qui rassemblerait l'ensemble des acteurs économiques institutionnels. Le réseau aurait pour objectif de faire connaître un projet économique et d'en accélérer sa réalisation en utilisant l'ensemble des moyens/outils existants sur le territoire. Ce réseau matérialiserait également la capacité des institutionnels à générer une offre en matière d'ingénierie.

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 5.1.1 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – sécurisation des parcours professionnels

Indicateurs de convergence

- Nombre d'actions GPECT/GPEC

OBJECTIF 2-4 : DEVELOPPER ET STRUCTURER LES FILIERES ECONOMIQUES A ENJEUX

Les filières en Guadeloupe sont composées de filières traditionnelles telles que l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'artisanat, de filières en développement, telles que l'agroalimentaire, les énergies renouvelables et également de secteurs en émergence, tels que la silver économie, les industries culturelles et créatives. Cette organisation des acteurs, la capacité à agir en réseaux, est indispensable pour accompagner le développement économique du territoire et les entreprises dans leurs processus de transformation.

Ces dernières années, des démarches portées par les pouvoirs publics et les organisations socio-professionnelles ont été engagées, notamment dans le cadre du CCT 2019-2023. Par ailleurs, la crise COVID a été l'illustration des difficultés d'approvisionnement et l'occasion d'impulser des partenariats locaux. Néanmoins, la structuration en filières n'est pas assez développée. La dynamique est à poursuivre. Le Conseil régional l'a inscrit dans le cadre du défi 3 du SRDEII 2023-2020 « Faire de la Guadeloupe un archipel innovant et performant, ouvert sur son environnement régional et international », il s'agit notamment d'accompagner la structuration des filières et la constitution de clusters et de pôles de compétitivité, de fédérer les acteurs de la filière, de renforcer l'accompagnement de structures.

Dans le cadre du défi 1 du SRDEII 2023-2028 tendant vers la souveraineté alimentaire, l'une des priorités est la structuration des filières des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture. L'objectif est de réunir en un seul et même lieu les organisations professionnelles agricoles qui œuvrent pour le développement de leurs secteurs d'activités respectifs et qui s'inscrivent dans une dynamique de mutualisation des moyens.

Une attention particulière est portée par les pouvoirs publics sur le secteur du BTP de manière générale, et particulièrement en Guadeloupe qui représente 14 % des établissements. Au-delà du Haut Conseil de la Commande Publique présidée par le Préfet, lieu d'échanges entre les représentants des pouvoirs adjudicateurs publics et les représentants des entreprises, il est apparu la nécessité d'une instance pilotée par les acteurs professionnels en lien avec les autres acteurs publics et privés. Le territoire s'est ainsi doté en 2020, d'une Cellule Economique Régionale de la Construction, la dernière créée en France, dont l'objectif est d'assurer une meilleure connaissance du marché de la construction, des matériaux de construction et par ses analyses d'éclairer les stratégies et les décisions économiques des acteurs du secteur, et anticiper le développement de l'activité, des marchés et de l'emploi. Cette structure permet aux entreprises d'avoir une vision prospective sur leur activité.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Développer un réseau d'acteurs efficace en créant une plateforme d'information des appels à projets, en renforçant les groupements d'employeurs, en créant des pôles de compétences et des maisons entrepreneuriales
- Structurer les filières pour renforcer les secteurs-clés sous-exploités, notamment la croissance verte et bleue, le numérique, le tourisme, l'agriculture éco-respectueuse, l'économie circulaire, la construction, et l'économie sociale et solidaire. Des comités stratégiques pourraient être créés, des approches clusters et de mutualisation des moyens matériels ou immatériels pourraient être développées
- Accompagner d'une part les entreprises en création ou transition (accompagnement financier et méthodologique, développement d'incubateurs, pépinières, accélérateurs, plateformes technologiques et modernisation des zones d'activités) et d'autres part les entreprises en difficulté (détection précoce, aides dédiées au sauvetage et à la restructuration des petites et moyennes entreprises (PME), optimisation des outils financiers existants, création d'un guichet unique pour la mise en réseau, l'information et l'instruction des aides à la création et à la reprise d'entreprises).

- Soutenir l'internationalisation de l'économie en ouvrant les entreprises à l'international, en relançant les plans régionaux pour l'internationalisation des entreprises (PRIE), en renforçant les partenariats avec Business France et en mobilisant des actions collectives et des volontariats internationaux en entreprise (VIE).

- accélérer via France 2030 des projets industriels, développer des implantations et décarboner notre industrie afin de respecter notre engagement de baisser de 35%, entre 2015 et 2030, les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 13.1.1 Construction de la maison régionale des organisations professionnelles agricoles et de la pêche (MAROPA)

fiche 13.1.2 Financement de la cellule économique régionale de la construction (CERC de Guadeloupe)

fiche 13.1.3 Aménagement d'une plateforme d'échanges et de commerce phase 1

fiche 13.3.1 Appel à projet filières – renouvellement des AAP du précédent CCT

fiche 13.3.2 Structuration des filières économiques et accompagnement ciblé des entreprises (CANGT)

Indicateurs de convergence

- Nombre de filières créées
- Nombre d'entreprises accompagnées

OBJECTIF 2-5 : VALORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION LOCALE POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'ARCHIPEL

Avec la présence de 7 organismes de recherche ((BRGM, CIRAD, IPGP, INRAE, INRAP, Institut Pasteur, Inserm), et du pôle Universitaire Guadeloupe de l'Université des Antilles, l'archipel Guadeloupe possède un dispositif de recherche pluridisciplinaire présent dans les Outre-Mer français conséquents (environ 900 personnels de recherche et d'appui à la recherche). Les thématiques de recherche développées sont majoritairement liées aux problématiques du territoire et structurées par la politique de site autour de cinq pôles à chaîne de valeurs complète : « Biodiversité, Santé, Risques Naturels et Energies Renouvelables », « Mer et Océan », « Santé en environnement insulaire tropical », « Dynamiques des Sociétés et Territoires Caraïbes » et un pôle en émergence « le numérique ». Ces axes s'articulent avec les domaines d'activités identifiés dans la stratégie de spécialisation intelligente de la Région Guadeloupe.

Cependant, les infrastructures dédiées au transfert des résultats de la recherche (plateformes technologiques, halles de technologies, ...) et à l'appui à la création d'entreprises innovantes (incubateurs, pépinière, pépite...) restent encore très insuffisamment développées.

La Guadeloupe abrite différents clusters, dont Synergile pôle adossé à CapEnergies, pôle de compétitivité et d'innovation autour de l'énergie et des matériaux. Il convient de citer également Guadeloupe Tech et le cluster maritime. A cela, deux incubateurs privés œuvrent sur le territoire, Village by CA et ZeBox porté par CMA-CGM. Enfin, le RITA, réseau d'innovation et de transfert agricole est le pendant pour le secteur agricole. Le cœur d'activités de ces structures est de susciter l'innovation au sein de leurs membres.

Dans le cadre de son SRDE2I, la Région Guadeloupe y a inscrit la technopole de services i-Nova, pierre angulaire d'un écosystème d'innovation qui se veut performant et opérationnel, au service de l'ensemble des secteurs économiques. Ainsi, Quatre axes stratégiques prioritaires ont orienté les actions menées :

- Le développement d'une culture de l'innovation chez les acteurs publics et privés et l'instauration d'un réseau des acteurs de l'innovation
- La mise en place et l'organisation de l'écosystème de l'innovation tourné vers l'accompagnement des entreprises, de l'idée à la commercialisation
- L'orientation des dispositifs de recherche et d'enseignement supérieur vers l'innovation des entreprises
- L'ouverture de notre économie à l'international

La Technopole des services, i-Nova, labellisée par Rétis, est devenue opérationnelle fin 2023. Sa mission principale est l'animation de l'écosystème d'innovation en lien étroit avec le réseau régional d'innovation, intervient au plus proche du terrain afin de sensibiliser, de susciter et d'accompagner l'innovation.

Par ailleurs, le Morne Bernard abritera « Audacia Technopole Caraïbes », site technopolitain emblématique du territoire. Grâce aux infrastructures qui y seront implantées : incubateurs, plateaux techniques, formations d'ingénieurs, espaces de co-working et entreprises grands comptes, il permettra d'accueillir les innovateurs et entreprises innovantes du territoire.

Aujourd'hui la recherche et l'innovation identifiées comme moteurs des développements économiques et sociétaux dans les schémas Régionaux (SRDEII, SRESRI, SRI) de la Guadeloupe, s'attachent à permettre de relever les grands défis de l'archipel Guadeloupe (autonomie alimentaire, autonomie énergétique, santé, sécurisation des habitants vis-à-vis des risques naturels et des maladies, préservation, restauration et valorisation de la biodiversité).

Avec 54 milliards d'euros, le plan France 2030 doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique.

Les objectifs de France 2030 sont de :

- favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035 et soutenir l'innovation de rupture dans la filière
- devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables en 2030
- produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides chaque année
- produire en France, à l'horizon 2030, le premier avion bas-carbone
- investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire
- produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers et les maladies chroniques, et créer les dispositifs médicaux de demain
- mettre la France en tête de la production des contenus culturels & créatifs, et des technologies immersives
- prendre toute notre part dans l'aventure spatiale
- **investir dans le champ des grands fonds marins**

Objectifs stratégiques éligibles :

- Renforcer le lien entre la recherche et les financeurs locaux en instituant une conférence annuelle de restitution des activités de recherche qui mettra en exergue les retombées pour le territoire et les valorisations possibles autour de la santé environnementale, de la santé des populations et des connaissances autour du volcan de la Soufrière (surveillance, accompagnement de la stratégie de développement de la géothermie) ;
- Soutenir le renforcement, la structuration et/ou la création de plateformes structurantes d'équipements mutualisés (aménagement d'une technopole, mise en place d'incubateurs multithématiques) afin d'accroître les performances de la recherche et la structuration de l'innovation en Guadeloupe.
- accélérer via France 2030 des projets industriels, développer des implantations et décarboner notre industrie afin de respecter notre engagement de baisser de 35%, entre 2015 et 2030, les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 27.4.1 mise en place d'une technopole (I-Nova Technopole de Guadeloupe)

fiche 27.2.1 Plateforme de diagnostic des maladies émergentes et de criblage des molécules de la pharmacopée guadeloupéenne (Plateforme MCEM) (Institut Pasteur de Guadeloupe)

fiche 27.1.1 Approche holistique du microbiote en Guadeloupe : Mise en place de la caractérisation systématique du microbiome des ressources biologiques stockées dans les CRB du RGB. - MICROGUA (RGB - CHU de Guadeloupe)

fiche 27.3.1 étude intégrée du fonctionnement magmatique, hydrothermal et hydrogéologique de La Soufrière de Guadeloupe - Soufriere Factory (IPGP – OSVG)

fiche 27.5.1 KAZ A SYANS – développer la culture scientifique , technique et industrielle (Archipel des Sciences)

fiche 28.2.1 France 2030

Indicateurs de convergence

Nombre de publications dans des revues internationales à comité de lecture /pers/an

Nombre de créations d'entreprises issues de la recherche et des formations d'ingénieurs

Nombre de créations d'entreprises innovantes

Nombre de participations à des projets retenus au titre des programmes cadres européens/organisme/an

Nombre de porteurs de projets et d'entreprises accompagnés par le réseau régional de l'innovation/an

Nombre d'entreprises bénéficiaires de programmes d'accélération

OBJECTIF 2-6 : FAIRE DU TOURISME DURABLE UN LEVIER DE LA CROISSANCE

ECONOMIQUE

L'activité touristique est l'un des moteurs du développement économique de la Guadeloupe.

Malgré son haut niveau de sécurité par rapport à certains voisins caribéens, la Guadeloupe souffre de certains handicaps en termes d'image : mouvements sociaux fréquents, niveaux d'équipements hétérogènes (coupures d'eau, traitement des déchets insuffisant, espaces publics détériorés), arrivée massive de sargasses.

De 2009 à 2019, le territoire avait connu une croissance constante de son économie touristique, reposant sur l'hébergement, l'hôtellerie, ainsi que les activités de croisière. Avant la crise sanitaire, le CST (Compte Satellite du Tourisme) de l'année 2019 (année de référence) révèle que le poids économique réel du tourisme en Guadeloupe est de 29,2% du PIB, ce qui est trois fois plus élevé que ce qui était admis jusqu'ici.

Depuis 2020 et la crise sanitaire, ce secteur subit des aléas. Tout d'abord, le secteur a été fortement impacté par les mesures sanitaires (fermetures de restaurant, accès sous conditions restrictives aux vols aériens etc.), puis par la guerre en Ukraine et son impact sur les prix du carburant entraînant l'augmentation des prix des billets d'avion. Néanmoins, la Guadeloupe reste une destination phare.

L'arrivée massive de sargasses constatée annuellement depuis 2017 constitue également une problématique à prendre en compte au vu de l'objectif d'atteindre un million de touristes et un milliard de chiffre d'affaires lié au tourisme.

Le schéma régional du tourisme et des loisirs a été approuvé par la Région le 20 décembre 2023.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme durable est celui « qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, actuels et futurs, répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels de l'environnement et des communautés d'accueil ».

Le tourisme durable n'est plus une option aujourd'hui. Il s'impose comme la forme de tourisme que chaque destination doit structurer sur son territoire.

Ainsi, la durabilité du tourisme doit être la nouvelle norme pour l'ensemble des acteurs locaux et s'ouvrir davantage à la population locale pour augmenter la dépense touristique tout en préservant l'environnement fragile du territoire. Le Conseil régional dans son Schéma a mis au centre le tourisme durable, l'écoresponsabilité et les aménagements durables.

De façon concomitante, la montée en gamme de l'offre et des services touristiques proposés sur le territoire doit rester une priorité. L'expérience client doit être replacée au centre de l'offre touristique territoriale pour que les îles de Guadeloupe demeurent une destination attractive et pourvoyeuse d'emplois qualifiants.

Le tourisme génère à lui seul plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires par an sur le territoire et doit demeurer une activité favorisant les retombées économiques, la création d'emplois locaux et le respect de l'environnement.

Un tourisme durable est un tourisme plus diffus dans l'espace et dans le temps, faisant appel plus largement aux circuits courts, au recours aux us et usages locaux notamment dans le choix de matériaux de construction, dans « l'art de vivre à la créole », dans le recours aux infrastructures légères ayant peu d'impact sur l'environnement, dans l'offre transversale, en immersion sur chaque île de l'archipel avec les populations locales.

La qualité de la destination touristique « Guadeloupe » et son approche durable sont un enjeu très fort en termes de fidélisation, d'image et de notoriété. La qualité de l'accueil, l'accès à l'information, le niveau de services des prestations offertes sont les préoccupations majeures pour les visiteurs. Pour fidéliser les clientèles il apparaît alors indispensable d'adapter l'offre et les services proposés en engageant la destination dans des process de qualité et de durabilité dans toutes ses filières.

Objectifs stratégiques éligibles :

- construire une offre touristique de qualité et écoresponsable
- valoriser l'emploi et renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme
- Promouvoir un tourisme durable et respectueux des ressources et milieux naturels de la Guadeloupe ;
 - Diversifier l'offre touristique vers une clientèle non métropolitaine (caraïbes et continent américain notamment) ;
- Développer la formation professionnelle en matière de tourisme et l'adapter aux besoins des opérateurs touristiques.
- s'imposer comme leader du tourisme durable dans la Caraïbe

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 13.4.1 Aménagement de la baie de Marigot à Pointe Noire

fiche 13.4.3 Aménagement des sites de Gadet, Rifflet, et Leroux (attractivité du territoire de Deshaies)

fiche 13.4.2 Aménagement du site de SOFAIA

fiche 13.2.1 Réhabilitation et réaménagement des bureaux d'information touristique de l'office de tourisme de la CARL

fiche 24.2.1 Aménagement de la Boucle du Nord Grande-Terre : Rétablissement du cheminement littoral et sécurisation (CANGT)

fiche 29.1.1 création d'un écoparc touristique au barrage de Letaye (département)

Indicateurs de convergence

– Nombres de touristes par an

Volet 3 : Bâtir une stratégie d'aménagement aéroportuaire, maritime et du littoral efficace, durable pour dynamiser le territoire, tout en assurant la préservation de la biodiversité

OBJECTIF 3-1 : REPONDRE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI EN MATIERE DE DESSERTE AEROPORTUAIRE DE LA GUADELOUPE

Avant la crise COVID, le nombre de passagers atteignait les 2,5 millions de passagers avec une augmentation de fréquentation en 5 ans de 23 %. Atteindre 3 millions de passagers à l'horizon 2025 était la cible. Afin d'absorber cette augmentation de flux et de renforcer les conditions d'accueil, la SAGPC (Société Aéroportuaire de Guadeloupe Pôle Caraïbes) avait envisagé un programme d'investissements sur la période 2017-2025. La crise COVID ayant eu un impact sur le trafic aérien, la SAGPC qui a dû modifier sa trajectoire de développement dans ce nouveau contexte. Ainsi, à travers CAP 2028, leur objectif est de relancer leur programme d'investissement pour accompagner la croissance du trafic tout en répondant aux défis de la transition éco-énergétique.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Augmenter la capacité d'accueil et de traitement pour les passagers et les aéronefs;
- Améliorer la qualité de service, avec notamment des investissements sur l'environnement et sur la digitalisation des processus de traitement des passagers ;
- Maintenir le potentiel, avec des opérations répondant à des obligations réglementaires (sûreté, sécurité, mise aux normes, et gros entretien des aires de trafic et réfection des structures métalliques des aérogares).

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 1.0.1 Aménagement/programme d'investissement de l'aéroport 2024-2027

Indicateurs de convergence

objectif de 2,5 millions de passagers par an dès 2024
objectif de 3 millions de passagers en 2030.

OBJECTIF 3-2 : POURSUIVRE LA MODERNISATION DU GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE (GPMG)

Port généraliste, Guadeloupe Port Caraïbes traite une grande diversité de trafics (passagers, marchandises). Développer une ouverture internationale permettrait aux entreprises guadeloupéennes de s'affranchir de l'étroitesse de leur marché local. Dans cette perspective, un important projet d'accroissement des capacités du Port autonome a été lancé. La hausse du trafic de transbordement enregistrée ces dernières années s'accompagne d'une augmentation de la taille des navires. Le port doit pouvoir se moderniser pour éviter une baisse de la qualité de la desserte maritime.

Le programme pluriannuel des investissements (PPI), élaboré par le Grand Port Maritime de la Guadeloupe (GPMG) et qui intègre l'ensemble des investissements envisagés conduit à un montant global d'investissement d'environ 300 M€ sur la période 2022-2027.

Ce programme inclus le projet de HUB ANTILLES qui doit être développé conjointement sur la Guadeloupe et la Martinique.

Depuis l'ouverture en 2016 des nouvelles écluses du canal de Panama, qui peuvent être utilisées par des navires bien plus capacitaires, les dessertes mondiales ont été repensées par les compagnies maritimes régulières. Le canal élargi constitue depuis lors un nouvel itinéraire entre l'Asie et les façades Est du continent américain. Par ailleurs, la concentration entre armateurs a conduit à une segmentation moins forte des marchés et, par conséquent, à une optimisation des flottes.

Les deux principaux services maritimes desservant la Guadeloupe depuis l'hexagone ne constituent plus un service dédié aux Antilles, mais escalent désormais également dans des ports de l'ensemble du continent américain. La conjugaison de tous ces éléments a généré une croissance importante de la taille des navires, passée en moyenne de 2 200 à 3 500 EVP, voire même 6 900 EVP.

La Guadeloupe est désormais considérée comme une escale parmi d'autres sur une rotation maritime plus importante, avec des marchandises à destination de son marché domestique, mais également en vue de transbordement pour d'autres destinations

C'est dans ce contexte que la CMA CGM a annoncé en septembre 2022 un changement complet de la flotte de navires desservant les Antilles françaises. 7 navires sont en cours de construction. Les livraisons devraient s'échelonner entre octobre 2024 et avril 2025. Ils seront de taille beaucoup importante que ceux de la ligne actuelle (capacité 7900 EVP au lieu de 3500).

Ces transformations et ces nouveaux navires impliquent de reconsidérer en profondeur les infrastructures et les outillages portuaires.

Les investissements envisagés dans le cadre du projet HUB ANTILLES sous maîtrise d'ouvrage du GPMG afin de sécuriser l'accueil des navires au terminal de Jarry, afin de répondre aux évolutions évoquées ci-dessus sont estimées à 135 M€ (dont 23,2 M€ engagés dans le cadre du CCT 2019-2023 et 111,8 M€ prévus au titre du CCT 2024-2027).

Parallèlement le GPMG doit faire face à d'autres besoins d'investissement recensés et déclinés en trois catégories d'opérations :

- Opérations de modernisation : rectification du chenal, sécurisation du vrac, électrification à quai.
- Le projet Karukéra Bay au travers de la création du siège du GPMG, au travers aussi de l'aménagement de la darse à la suite des démolitions de divers bâtiments, la création d'un pôle régalien à Jarry, le mix énergie, et la poursuite de tous les programmes environnementaux (Life Adapt Island, Cayoli, etc.).

- Les opérations d'entretien des installations et de fonctionnement de la structure.

À l'horizon 2027, devront être envisagés certains projets qui restent structurants et à forte symbolique : la reconstruction du quai 13, l'aménagement d'une zone de réparation navale, le réaménagement de la gare maritime de Bergevin, notamment.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Améliorer la compétitivité de l'outil portuaire et ainsi consolider la filière portuaire en Guadeloupe ;
- Renforcer l'offre touristique et notamment encourager l'attractivité du territoire en tant qu'escale, compte tenu de la concurrence avec les autres îles de la Caraïbe dont certaines disposent d'infrastructures très performantes ;
- Développer l'offre industrielle nautique, vivier important de création d'emplois à forte valeur ajoutée, sur l'ensemble des infrastructures portuaires du territoire

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 3.0.1 Hub Antilles et investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe

Indicateurs de convergence

- Nombre de passagers de croisière transportés par an
- Trafic annuel domestique et de transbordement de marchandises (tonnage et nombre d'EVP)

OBJECTIF 3-3 : MAINTENIR ET DEVELOPPER L'ACTIVITE DES PORTS DEPARTEMENTAUX

L'État poursuit son effort de financement aux côtés des collectivités pour des investissements dans le Grand Port Maritime de la Guadeloupe (GPMG), qui est un pôle économique majeur de l'île, afin d'améliorer la compétitivité de l'outil portuaire et ainsi consolider la filière portuaire en Guadeloupe.

Le potentiel de développement de richesses par le renforcement des activités nautiques de la Guadeloupe doit être exploité.

Par ailleurs, une attention sera portée aux infrastructures portuaires de plus petites dimensions situées sur le territoire notamment pour assurer la continuité territoriale entre la Guadeloupe et les îles du sud.

En effet, les ports départementaux dans le cadre de l'aménagement du territoire jouent un rôle essentiel, et plus particulièrement dans le désenclavement des îles, mais aussi dans le maintien des activités économiques liées à la mer.

21 ports sont concernés afin d'assurer leur développement et surtout leur pleine rentabilité dans l'économie de la Guadeloupe.

À ce titre l'enjeu est de réaliser un ensemble de superstructures (espaces à destination des marins-pêcheurs, préau de ramendage (réparation de filet de pêche), estacade complémentaires (barrage fait par l'assemblage de pieux, de pilotis, de radeaux), marché aux poissons etc...) et de terre-pleins du port permettant d'améliorer le niveau de service rendu aux usagers et aux professionnels

Objectifs stratégiques éligibles :

- Améliorer la compétitivité des outils portuaires et ainsi consolider la filière portuaire en Guadeloupe ;
- Développer et maintenir l'activité des ports départementaux
- Diversifier et optimiser le potentiel maritime en augmentant les capacités d'accueil pour la plaisance et en organisant les activités nautiques
- Prévoir la sécurisation du plan d'eau

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 1.0.2 Déploiement du schéma départemental des ports (MOA département)

Indicateurs de convergence

Nombre de ports aménagés et type d'aménagement

OBJECTIF 3-4 : REAMENAGER LES ZONES DE MOUILLAGE (ZMEL)

L'établissement d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) consiste à délimiter et aménager, sur le domaine public maritime (DPM) naturel, une aire d'accueil et de stationnement temporaires pour les navires et bateaux, avec des installations mobiles et relevables qui garantissent la réversibilité de l'affectation du site occupé. Cette opération vise à encadrer la pratique du mouillage, sur points de fixation ou sur ancres, dans des secteurs fréquentés par les plaisanciers et suffisamment abrités. Les ZMEL se distinguent des installations portuaires par le caractère « léger » des équipements qu'elles accueillent, mais également par les procédures applicables à leur création et leur gestion.

Les zones de mouillage ont ainsi vocation à participer au développement durable des zones côtières, en conciliant à la fois les intérêts de la navigation, la sécurité des plans d'eau et la protection de l'environnement.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Structurer l'accueil des plaisanciers et leur offrir des services adaptés au contexte et aux caractéristiques du bassin de navigation; mieux intégrer les enjeux environnementaux, en résorbant par exemple le nombre de mouillages dits « sauvages » qui occupent illégalement le Domaine Public Maritime naturel;

- favoriser l'attractivité maritime de certains territoires à condition d'adopter une politique tarifaire et une stratégie de gestion appropriées.

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 9.0.2 : projets de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) (CARL, CCMG,...)
fiche 11.1.1 réalisation des équipements terrestres ZMEL (CAGSC)

Indicateurs de convergence

- nb de points d'ancrages autorisés
- nb de sites d'accueil complémentaires créés

OBJECTIF 3-5 : PROTEGER ET METTRE EN VALEUR UNE BIODIVERSITE EXCEPTIONNELLE ET FRAGILE EN IMPLIQUANT L'ENSEMBLE DES HABITANTS

La Guadeloupe, hot spot de biodiversité, bénéficie d'une biodiversité remarquable à l'échelle mondiale marqué par un fort endémisme. Avec plus de 10 600 espèces indigènes, la Guadeloupe abrite 6 % de la biodiversité nationale.

La variété des conditions liées à la géologie, au relief, au climat et au caractère insulaire de la Guadeloupe se traduit par une extraordinaire richesse biologique et paysagère au sein d'un espace morcelé en milieux terrestres et marins divers.

Cependant les habitats naturels sont fortement dégradés en dessous de 200 m d'altitude, avec des habitats naturels très fragmentés et de nombreuses continuités écologiques en mauvais état. La Guadeloupe, de par son insularité, est également très sensible au développement des espèces exotiques envahissantes.

A cela s'ajoute l'impact sur la qualité de nos eaux côtières, et notamment la préservation des récifs coralliens des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement sur le territoire.

Les menaces qui pèsent sur les biotopes guadeloupéens sont réelles et se traduisent par d'importantes mesures de protection, notamment par la plus grande densité d'aires protégées de l'outre-mer.

Des marges de progrès existent dans le domaine de la connaissance des espèces, de la conservation des continuités écologiques, de la structuration du réseau des acteurs de la protection de la biodiversité, d'aménagements touristiques sur les sites naturels et du développement de dispositifs de protection innovants.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Préserver la biodiversité pour en faire un objectif de citoyenneté en renforçant sa connaissance et en mobilisant les citoyens ;
- préserver les écosystèmes et la continuité écologique et restaurer ceux qui ont été dégradés;

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 9.0.1 réhabilitation des mares (CCMG)

fiche 9.0.1 activation du plan de gestion du marais de Folle-Anse (CCMG)

fiche 9.0.1 programme territoire engagé pour la nature TEN (CANGT)

fiche 9.0.1 autres appels à projets

fiche 9.0.1 restauration de la continuité écologique de l'embouchure de la rivière de Vieux-Fort (CCMG)

fiche 9.0.1 actualisation de l'atlas régional des paysages

fiche 9.0.1 opération de renaturation de la forêt des Trois Ilets(CCMG)

fiche 9.0.1 mise en conformité des installations d'assainissement (SMGEAG)

fiche 24.1.1 Projet de renaturation des sols et des espaces urbains de la CANBT (étude et aménagement)

fiche 24.2.1 aménagement du littoral et renaturation de l'espace public (CAGSC)

Indicateurs de convergence

- nombre d'espèces protégées par des plans nationaux d'actions (espèces menacées d'extinction)
- pourcentage du territoire protégé (réglementairement, ou par des engagements internationaux relatifs aux espèces menacés et aux habitats communautaires)

Volet 4 : Rendre le territoire attractif et inclusif

OBJECTIF 4-1 : VALORISER, REHABILITER LES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUES

Les zones d'activités économiques (ZAE) représentent un levier essentiel dans la politique de développement. Elles font partie de l'enjeu majeur que constitue l'offre d'accueil des entreprises afin de répondre à l'accroissement de l'activité et le développement de son territoire.

Les ZAE permettent de conforter les entreprises présentes, et d'attirer de nouvelles implantations. La révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est en cours d'élaboration. Les enjeux du SAR 2019-2023 concernant les ZAE étaient orientés vers leur rééquilibrage à l'échelle territoriale, l'engagement dans des approches environnementales.

Avec les enjeux environnementaux, les objectifs de réduction de consommation foncière notamment via le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), le renouvellement des zones d'activités constitue une opportunité pour aménager autrement et repenser leur mutation. Leur réhabilitation est au coeur des enjeux.

Les collectivités compétentes en matière de ZAE, s'orientent pour certaines sur des ZAE sectorielles (agroalimentaires, innovation) afin de développer des pôles structurants alliant par exemple centre de recherches et entreprises. Cependant, il faut être vigilant à la concurrence potentielle entre territoires, et ce afin de garder comme objectif un équilibre à l'échelle de l'archipel.

La requalification d'une zone d'activités consiste à développer un projet d'aménagement spatial et économique permettant de revaloriser l'image économique d'un site, de conforter les entreprises présentes, et d'attirer de nouvelles implantations.

Depuis plus d'une dizaine d'années, ce processus intègre les notions de développement durable (démarches labellisées), de services aux salariés (ex : restauration), de contribution des espaces économiques aux objectifs de réduction de la consommation foncière (cf. actuel objectif Zéro Artificialisation Nette) et la prise en compte des enjeux de biodiversité et d'économie circulaire. Comme le renouvellement urbain, le renouvellement des zones d'activités constitue une opportunité pour aménager autrement et repenser leur mutation.

Objectifs stratégiques éligibles:

- Accompagner les entreprises en création ou transition (accompagnement financier et méthodologique, développement d'incubateurs, pépinières, accélérateurs, plateformes technologiques et modernisation des zones d'activités).
- Développer une offre d'accueil des entreprises respectueuse des équilibres territoriaux et à haute valeur environnementale
- intégrer les objectifs de sobriété foncière dans les projets de renouvellement des ZAE en application de la démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Actions contractualisées ou valorisées

- fiche 16.1.1 Aménagement de la ZAE Vermont Petit-Canal et développement de l'agro-transformation avec transformation agroalimentaire NGT (Lizinsentral) et projet MOBILAG CANGT
- fiche 16.1.3 Réhabilitation de la ZAE CCMG Grand Bourg
- fiche 16.1.4 Réhabilitation de la ZAE CANBT

- fiche 16.1.5 Poursuite de la construction de la pépinière d'entreprises innovantes en agrotransformation de L'AGROPARK CARAIBES EXCELLENCE (CAPEX)

- fiche 16.1.6 Audacia Création d'un lotissement HQE, totem de la technopole Audacia Caraïbes »

Indicateurs de convergence

– Nombre de créations d'entreprises

OBJECTIF 4-2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET RENFORCER LA PROXIMITE :

RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET A L'INFORMATION

La dévitalisation des centres-villes s'est progressivement accrue au cours des dernières années. Pour inverser cette tendance et permettre aux villes de renforcer leurs fonctions de proximité, plusieurs dispositifs tels que l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) visent une requalification d'ensemble des centres-villes. L'ORT facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'objectif de lutter contre la dévitalisation des centres-villes s'appuie sur deux principes : d'une part, le développement d'une démarche inter-communale à des fins de cohérence territoriale à rechercher et d'autre part, l'intégration et la coordination de plusieurs secteurs au sein du projet d'intervention (habitat, urbanisme, commerces, politiques sociales et de santé, l'amélioration de l'accessibilité des services au public, équipements sportifs, réhabilitation du patrimoine culturelle...). La revitalisation des centres-villes dépend également de mesures facilitant l'accès à tout l'espace public (établissements recevant du public, équipements publics, mais également trottoirs, rues, places publiques, abris-bus, etc), dans le cadre d'un plan de mobilité et d'accessibilité permettant à tous les habitants d'accéder aux infrastructures.

La stratégie départementale d'offre de services au public est portée par le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Compte tenu des caractéristiques du territoire, les questions relatives aux services publics, aux soins médicaux et à la prévention, à l'Internet et à l'appropriation des usages du numérique, à la mobilité/transport constituent les orientations principales de convergence à atteindre, hors les questions de l'eau.

La présence sur le territoire des maisons France service répond aux objectifs d'un maillage cohérent en lien avec les acteurs du secteur concerné.

Les initiatives locales en termes de guichet unique ou de maison de cohésion sociale sont à encourager dans ce contexte, afin de réduire les écarts entre la Guadeloupe et l'hexagone en matière d'accès aux services publics

Objectifs stratégiques éligibles

- Tendre vers une mutualisation des services dispensés par les institutions publiques et les acteurs privés.
 - résorber les écarts entre la Guadeloupe et l'hexagone en matière d'accès aux services publics
 - rechercher un niveau supérieur de services rendus au public, en proposant un panel de services innovants, compte tenu des caractéristiques de du territoire

Actions contractualisées ou valorisées

- fiche 7.1.1 construction d'une maison de cohésion sociale Terre-De-Bas (CAGSC)
- fiche 4.5.2 construction d'un guichet unique (CARL)

Indicateurs de convergence

- nombre de maisons France services
- nombres de sites multi accueils

OBJECTIF 4-3 : DEVELOPPER DES OFFRES DE LOGEMENTS INTERMEDIAIRES ET SOCIAUX

Réglementairement, 25 communes sont concernées par le taux minimal de logements sociaux au titre de la Loi SRU. A ce jour, seules 9 communes sont encore soumises au prélèvement étant déficitaires ou carencées. Les 16 autres communes sont soit exemptées (6) soit respectent les quotas de logements sociaux (10).

Au 1^{er} janvier 2023, il manquait 4908 logements sociaux dont les 2/3 sur le territoire de la CARL. Le Plan Logement Outre - Mer dans son troisième volet, prévoit un objectif de 1 100 logements financés par an (construction neuve et réhabilitation dans les parc social et privé) pour la Guadeloupe. Cet objectif sera donc repris dans la déclinaison territoriale du PLOM 3 pour la Guadeloupe sur la période 2024-2027, pour rattraper un retard structurel difficile à résorber. En effet, 10 000 logements seraient potentiellement insalubres sur notre département. Ce chiffre sera affiné par l'Observatoire de l'habitat insalubre et informel en cours de construction par l'Etat.

Il est à noter que 80% de notre population est éligible au logement social et 55% au logement très social compte tenu de la faiblesse de ses revenus, ce qui explique le caractère sensible et crucial de cette politique.

Le principal outil de convergence est le Plan Logement Outre-mer (PLOM) de la Guadeloupe (2024-2027). Un travail approfondi sur des solutions de financement pour le logement très social doit être mené entre les différents co-financeurs, de même qu'une réflexion sur les dispositifs d'accès à la propriété qui sont une des clés de réussite des programmes de résorption de l'habitat insalubre. En outre, une démarche est à enclencher pour la relocalisation de certaines populations vivant en zones de menace grave pour les vies humaines.

Un travail sur la récupération du foncier vacant dans les centres bourgs est mené par l'EPF afin de faciliter les programmes de logements sociaux intégrés dans les bourgs. Ce programme devra être soutenu particulièrement dans les villes déficitaires ou carencées au titre la loi SRU.

Les programmes locaux de l'habitat (PLH) ne sont pas assez répandus en Guadeloupe, ainsi que les contrats de mixité sociale, et leur généralisation est également un outil de convergence important. Seule l'agglomération de Cap Excellence détient un PLH.

Le NPNRU prend également toute sa place sur l'aspect convergence, en visant la transformation urbaine et sociale de plusieurs quartiers en difficulté de l'agglomération principale de la Guadeloupe.

Objectifs stratégiques éligibles

- Résorber l'habitat indigne
- Soutenir la transition énergétique et la prise en compte du vieillissement net de la population dans l'habitat et tendre vers une offre diversifiée de logements.
- Assurer le financement du logement social par l'obtention d'un engagement ferme des cofinanceurs, la demande systématique des garanties nécessaires aux prêts de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de logements sociaux et la mise à disposition du foncier aménagé à coût maîtrisé.

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 7.2.2 Construction ou réhabilitation du logement social et amélioration de l'habitat privé (Bailleurs et collectivités)

fiche 7.2.1 Opérations d'aménagement de l'agglomération Cap Excellence dans le cadre de son projet de renouvellement urbain (NPNRU)

fiche 29.3.1 Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multi-sites du Nord Grande Terre volet habitat (MOA CANGT)

Indicateurs de convergence

1 100 logements financés par an (construction neuves et réhabilitation dans les parcs social et privé)

OBJECTIF 4-4 : METTRE EN ŒUVRE DE MANIÈRE OPERATIONNELLE LA NOTION DE**PARCOURS VERS L'EMPLOI DURABLE**

Les besoins en main d'oeuvre ne sont pas couverts. Les métiers en tension nécessitent d'être étudiés afin d'évaluer les effets leviers pour mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi. Ainsi, à ce stade plusieurs démarches sectorielles ont été engagées, telles que dans le tourisme et le BTP. D'autres secteurs sont à creuser tels que les services à la personne. L'État à travers des EDEC (Engagements Développement des Emplois et des Compétences) accompagne en s'appuyant sur les acteurs socio professionnels concernés. Les formations sont à mettre en résonance avec les métiers en tension.

L'État soutient des actions visant à assurer :

- le déploiement des réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui passe notamment par la consolidation de l'action de structures (Carif-Oref) afin d'améliorer la connaissance des territoires, des filières et des branches, de favoriser l'information des personnes sur la formation professionnelle et l'apprentissage, d'assurer l'analyse de l'appariement des emplois et des compétences dans le contexte de transformation du rôle des acteurs ainsi que de soutenir la mise en réseau des acteurs de l'orientation professionnelle. Le parcours vers l'emploi pour être opportun est indissociable d'un écosystème local performant.

- la mise en œuvre des pactes ultra-marins d'investissement dans les compétences, Pacte 2.0

Des actions et plateformes techniques par secteurs/thèmes sont particulièrement mis en avant pour structurer l'offre.

Objectifs stratégiques éligibles

- Mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi en anticipant les besoins des entreprises et accompagnant la formation.
- Développer l'apprentissage et le valoriser, l'objectif affiché par la région étant de multiplier le nombre d'apprentis par deux.
- Adapter les modalités de la formation professionnelle aux contraintes du territoire en favorisant l'innovation et l'expérimentation pour accroître le nombre de personnes en formation vers l'emploi ou la reconversion.

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 20.1.1 CARIF/OREF

fiche 20.1.2 centre de formation aux métiers de l'aéronautique (Région)

fiche 20.1.3 accompagnement de la formation initiale et de la formation professionnelle par la mobilité internationale

Indicateurs de convergence

- nombre de formations diligentées
- nombre de stagiaires

OBJECTIF 4-5 : DEVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE, EN FAISANT VIVRE LA DIVERSITE DE LA CREATION ET EN METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE ULTRAMARIN

La Guadeloupe compte un peu moins de 200 lieux, sites et équipements culturels, dont près de 110 sont des bâtiments classés monuments historiques, un label qui détermine des obligations de protection de certains édifices en raison de leur intérêt patrimonial.

Plus de 60 autres lieux, sites et équipements culturels maillent le territoire régional. Plus de la moitié d'entre eux (53 %) sont des équipements de lecture publique. Les deux tiers de ces bibliothèques sont des équipements de moins de 100 m², soit des bibliothèques de petite taille, dont une partie sont des point relais. Six bibliothèques sur dix sont situées dans des zones de densité intermédiaire et quatre sur dix en zone peu dense : en Guadeloupe comme ailleurs, on mesure ainsi le rôle d'équipement culturel de proximité que jouent les bibliothèques sur le territoire.

La Guadeloupe compte également 6 cinémas dont un multiplexe aux Abymes dont celui de Basse Terre rénové récemment.

En matière patrimoniale, on compte cinq musées liés à l'archéologie, à l'histoire coloniale et aux arts et traditions populaires de l'île : les musées Schoelcher, Saint-John Perse à Pointe-à-Pitre, le musée Précolombien Edgard Clerc au Moule ou encore l'écomusée de Marie-Galante (le musée de l'Herminier, à Pointe-à-Pitre, est fermé). L'île abrite quatre Maisons des Illustres, l'habitation-sucrerie Clairefontaine, le musée Gerty Archimède (fermé), la Maison La Souvenance à Goyave et la villa Souques-Pagès (abritant le musée Saint John Perse susnommé).

Le secteur de l'emploi culturel compte 27 100 actifs dont 1 850 déclarent une profession culturelle au titre de leur activité principale, la Guadeloupe est le troisième Dom en termes de population active et de professions culturelles. L'emploi culturel se mesure également par le nombre d'actifs dans les différents secteurs d'activité qui relèvent du champ culturel. Parmi eux, certains exercent une profession non culturelle (secrétaire dans un théâtre par exemple). On compte ainsi 2 150 actifs des secteurs culturels en Guadeloupe, soit 1,7 % de la population active de l'île.

Les dépenses culturelles brutes des collectivités territoriales de Guadeloupe se répartissent à hauteur de 58 % pour le bloc local (27 M€), 28 % pour le département (18 M€) et 14 % pour la collectivité régionale (9 M€). A ces dépenses qui représentent respectivement 70 €, 46 € et 22 € par habitant, s'ajoutent 27 € par habitant pour le ministère de la Culture (soit un peu plus de 10 M€ brut).

Aussi l'accent, en articulation avec les moyens financiers susmentionnés, sera mis sur des opérations de rénovation d'équipements culturels de proximité et de sites patrimoniaux à travers le développement du Patrimoine Culturel Immatériel lié aux traditions culturelles de la Guadeloupe. Par ailleurs, doter les lieux de Guadeloupe de matériel d'équipements scéniques selon le besoin des différentes salles de spectacle vivant et répondre ainsi à la nécessaire structuration des réseaux et à la circulation des artistes notamment dans le cadre d'une déclinaison territorialisée du printemps de la ruralité.

Pour autant, les jeux olympiques de 2024 sont une opportunité de renouveler le dialogue - via l'appel à projets national Olympiade Culturelle - entre le monde du sport et celui de la culture qui partagent des valeurs communes. Dans ce cadre, trois projets ont été retenus : Princess, L'Artocarpe, l'escrime artistique aux couleurs du KA traditionnel, comité régional d'escrime de la Guadeloupe, Marathon de la Danse, Karukera Ballet.

Il s'agit aussi, par ce biais des jeux Olympiques 2024, de valoriser les actions en faveur de la filière culturelle et de son essor.

Objectifs stratégiques éligibles :

- soutenir les lieux de diffusion de proximité accueillant de la diffusion et des équipes artistiques, soutenir la mobilité et la diffusion des artistes et des techniciens du spectacle, ainsi que la circulation des œuvres ultramarines
- valoriser le patrimoine culturel immatériel en favorisant les déclinaisons temporelles dans les savoirs faire, les arts traditionnels et les métiers d'arts, dans les chants, danses et musiques traditionnelles
- renforcer l'accompagnement des collectivités territoriales, des structures et des acteurs œuvrant en faveur du patrimoine
- développer les connaissances et la recherche en s'appuyant sur les domaines d'excellence particuliers à l'outre-mer

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 15.1.1 faire vivre la diversité de la création (Région)
fiche 22.1.1 soutenir le centre de musique et de danse traditionnelle -CMDT
fiche 22.2.1 accompagner la restauration de l'Église Saint-Joseph (CAGSC)
fiche 22.2.2 accompagner la restauration de l'Église Saint Pierre et Paul (CAPEX)
fiche 4.4.1 accompagner les travaux de rénovation de la maison des Illustres «La Souvenance » dite Maison Schwart-Bart (commune de GOYAVE)

Indicateurs de convergence

– Nombre d'équipements culturels : 1,5 pour 100 000 habitants en Guadeloupe contre 6,1 dans l'hexagone

OBJECTIF 4-6 : REHABILITER ET CONSTRUIRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Le diagnostic sportif territorial des Iles de Guadeloupe réalisé en février 2023 dans le cadre des travaux de la conférence territoriale du sport confirme la persistance d'un ratio d'équipements sportifs par habitants inférieur d'environ 30% à celui de la France hexagonale. A ce premier constat quantitatif, s'ajoute les observations formulées dans le rapport du sénateur Dominique Théophile rendu en mai 2023 :

- un âge médian avancé des équipements structurants, issus pour la majorité d'entre eux des années 70/80,
- une obsolescence plus rapide que dans l'hexagone, accélérée par des contraintes climatiques tropicales inadaptées à des équipements essentiellement d'origine européenne,
- un coût majoré de plus de 50% de ces installations par rapport à l'hexagone, accentué par les difficultés d'investissement structurelles des collectivités,
- le défi d'une gestion durable des équipements par les collectivités pour faire face à ces dégradations,
- un besoin de diversification de ces infrastructures pour répondre à l'évolution des pratiques et aux changements démographiques.

Le Projet Sportif Territorial de la Conférence Régionale du Sport de Guadeloupe a intégré ces éléments en priorisant « *le développement, la diversification et l'accessibilité des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire* » comme 1^{er} axe de son plan d'action 2023-2028.

Un accent particulier doit être porté aux infrastructures des établissements scolaires afin de répondre aux exigences réglementaires ⁽¹⁾, de faire le lien avec les dispositifs de l'Etat en matière de développement des pratiques sportives à l'école (2 heures de sport en plus au collège) et d'accompagner l'ouverture de ces équipements sportifs à leur environnement pour une meilleure articulation avec le sport hors temps scolaire.

Fort de ces éléments, le volet SPORT du Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027 de la Guadeloupe doté de 9M € est financé à parité par le ministère des Outre-mer au titre du BOP 123 et par l'Agence Nationale du Sport accompagne ces priorités(ANS).

L'ambition est de permettre une mise à niveau quantitative et qualitative des équipements sportifs ultramarins afin de favoriser et de généraliser la pratique des activités physiques sportives notamment en club et en milieu scolaire et veiller à la bonne réalisation des opérations dans un calendrier maîtrisé.

Concernant la participation de l'Agence Nationale du Sport, les projets présentés devront répondre aux critères d'éligibilité des règlements d'intervention et aux procédures d'instruction de l'Agence. L'attribution des subventions ne pourra se faire qu'après examen et avis de la Conférence des financeurs ou autre instance équivalente composée de représentants de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique.

Concernant la participation du BOP 123- sur le volet sport, les projets éligibles devront être remontés annuellement au MOM pour validation.

Enfin, chaque année, la programmation proposée sera présentée à la conférence des financeurs qui regroupe l'ensemble des acteurs locaux publics et privés du sport en veillant au bon maillage du territoire . Une attention particulière sera portée sur le niveau de maturité des projets et les co-financements faisant l'objet d'une délibération ou d'une lettre d'intention. Par ailleurs, un bilan des opérations financées sera également fait.

Il s'agit aussi d'accélérer le démarrage et la réalisation des opérations concernées du CCT toute période confondue et de mettre en place un « carnet de santé » actualisé des équipements sportifs

Objectifs stratégiques éligibles :

- augmenter le nombre et la qualité des équipements sportifs
- développer la pratique sportive pour tous et le sport-santé
- accompagner les jeunes sportifs dans l'accès au haut-niveau sportif

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 4.6.1 Appui aux projets financés dans les contrats de Péyi, salle des Abymes (Gymnase de Dothémare) et autres projets dans le cadre du plan de rattrapage des équipements sportifs (Collectivités territoriales et leurs groupements)

fiche 4.6.1 Rénovation des infrastructures sportives des collèges de Guadeloupe et appui financier aux projets financés dans les contrats de Péyi (MOA Collectivités territoriales et leurs groupements)

fiche 4.6.2 5000 terrains de sport – génération 2024 (ANS)

Indicateurs de convergence

- Evolution du nombre nouveau d'équipements sportifs structurants pour 100 000 habitants
- Evolution du nombre d'équipements sportifs structurants rénovés pour 100 000 habitants
- Evolution du taux de licenciés en prenant en compte les caractéristiques démographiques du territoire
- Evolution du nombre de construction neuves
- Nombre de projets démarrés/réalisés

OBJECTIF 4-7 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE ET GARANTIR LA QUALITE DES SOINS A TOUS LES HABITANTS

La mortalité prématurée des hommes, des femmes et des enfants est supérieure à celle de l'hexagone. Celle-ci atteint 343,3 pour 100 000 hommes en Guadeloupe contre 263,3 dans l'hexagone.

Cette mortalité est due aux maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète), mais aussi aux taux de mortalité par traumatisme (accidents de la route et rapports conflictuels).

Il faut également noter que la densité de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants (64,2) et celle des chirurgiens-dentistes libéraux (38,7) sont largement inférieures aux densités hexagonales (respectivement 83,9 et 57,8).

En outre, le taux de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est de 27 % (11 % dans l'hexagone).

La priorité est de garantir la qualité et la sécurité des soins à tous les habitants.

Engagement pris par le Gouvernement en juillet 2020, le Ségur de la santé prévoit un investissement massif de 19 milliards d'euros dans notre système de santé.

En effet, il dépasse les précédents plans d'investissements en santé, Hôpital 2007 (6 milliards d'euros) et Hôpital 2012 (2,5 milliards d'euros).

Ces enveloppes ont été confiées aux ARS sur l'ensemble des pans du système de santé pour qu'elles puissent définir une stratégie régionale donnant de la visibilité aux projets prioritaires sur la période 2021-2029 pour leurs territoires.

Elles visent tous les champs – hospitalier, santé mentale, médico-social, public ou privé – pour donner le maximum de souplesse aux acteurs et que la réponse soit adaptée aux besoins de santé du territoire.

La région Guadeloupe et l'université des Antilles portent le projet d'implantation d'un campus universitaire de santé dont la vocation est de rassembler sur un même site la faculté de médecine, les écoles paramédicales, les unités de recherche et de formation continue liées à la santé ainsi que les services du CROUS dédiés aux étudiants qui fréquenteront le campus (restaurant universitaire et résidence).

Le campus universitaire de santé sera localisé dans l'environnement immédiat du futur centre hospitalier universitaire, créant ainsi une véritable communauté hospitalo-universitaire dans le domaine de la santé qui sera favorable tant aux professionnels qu'aux étudiants de la faculté de médecine et des écoles paramédicales.

Le projet de campus universitaire de santé regroupe :

- l'école de médecine,
- les écoles paramédicales (IFSI, EIADE, IFP)
- les unités de recherche (INSERM, recherche universitaire et hospitalière)
- les services communs : bibliothèque universitaire, restaurant et résidence universitaires, les zones de parking, les logements et autres espaces communs.

Le préprogramme fixe à plus de 3.300 le nombre de personnes qui évolueront sur le site (étudiants et personnels).

Objectifs stratégiques éligibles :

- lutter contre les difficultés démographiques médicales,
- améliorer la performance des hôpitaux,
- adapter l'offre médico-sociale aux enjeux à venir (vieillesse de la population)
- développer la sécurité sanitaire.
- réduire les écarts de soins médicaux observés entre l'hexagone et Guadeloupe
- investir dans les équipements sanitaires et universitaires pour préparer l'avenir

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 4.1.2 Réhabilitation du site hospitalier gérontologique du Raizet (MOA Département)
fiche 4.1.3 Soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires et ESP (MOA Région)
fiche 4.1.4 Investissements immobiliers Ségur Etablissements de santé (ARS)
fiche 4.1.5 Plan d'aide à l'investissement de la CNSA dans le champ médico-social (ARS)
fiche 4.2.1 Réalisation de la maison du handicap et de l'autonomie (MOA Département)
fiche 4.1.1 construction du campus universitaire santé

Indicateurs de convergence

- Densité de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants
- Nombre de maisons de santé créées
- Taux de mortalité prématurée des hommes et des femmes
- Taux de mortalité infantile
- Densité de chirurgiens-dentistes libéraux pour 100 000 habitants
- Densité d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants
- Taux standardisé d'hospitalisation tous âges et toutes causes

OBJECTIF 4-8 : DEVELOPPER DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES SUR LE TERRITOIRE

Un des enjeux majeurs pour la Guadeloupe est de faire en sorte de garder les jeunes sur le territoire. En effet, beaucoup partent en métropole ou sur d'autres territoires pour poursuivre des études supérieures.

L'Université des Antilles est présente sur deux pôles, en Guadeloupe et en Martinique. Son Pôle Universitaire Régional Guadeloupe s'organise autour de deux campus, offrant des formations diversifiées et performantes et une activité de recherche en structuration autour d'une nouvelle direction, Direction de la Recherche et de la Valorisation.

L'ensemble de la mise en œuvre des grandes orientations résulte d'une coopération étroite entre l'Etat, la Région Guadeloupe (et la CTM), l'Université et les organismes de recherche. Dans le cadre du contrat 2024 – 2027, l'action soutenue concerne la mise en place du campus santé, dans sa phase 2.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Ouvrir les dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche dans l'espace caribéen, LATAM, les Etats-Unis d'Amérique ;
- Réussir la nouvelle organisation de l'Université des Antilles, fondée sur deux pôles universitaires autonomes, facilitant une meilleure territorialisation de la stratégie d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Mettre en place la faculté de médecine de plein exercice et installer le campus santé regroupant la faculté de médecine le simulateur de santé et les écoles paramédicales à proximité du nouveau CHU ;
- Intensifier les actions de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) afin, d'une part d'inciter les jeunes publics à s'orienter vers les filières scientifiques et technologiques et, d'autre part de partager les enjeux, les travaux et les progrès de la recherche et de l'innovation avec la population du territoire

Actions contractualisées ou valorisées

Fiche 4-1-1 : construction du campus universitaire santé

Indicateurs de convergence

- Réalisation des bâtiments constitutifs du campus santé
- Mise en service du simulateur de santé
- Nombre d'étudiants en médecine par année de formation

OBJECTIF 4-9 : FAVORISER L'ÉGALITÉ REELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES, LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Erigée par deux fois au rang de grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement national. Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes inscrit son action dans un périmètre interministériel marqué par des engagements de chaque Ministère.

Le 8 Mars 2023, la Première Ministre et la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes ont présenté le Plan Interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027. Celui-ci s'articule autour de 4 axes :

- la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la santé des femmes ;
- l'égalité professionnelle et économique ;
- la culture de l'égalité.

La Guadeloupe a d'ores et déjà inscrit dans son plan de convergence et de transformation 2019-2023 l'égalité entre les femmes et les hommes comme action forte, avec des objectifs partagés pour une transformation de la société afin qu'elle soit plus inclusive et égalitaire, notamment au regard des indicateurs socio-économiques et démographiques du territoire.

Selon l'INSEE (2022) la Guadeloupe compte davantage de femmes que d'hommes (54 % - 46 %) et les disparités entre les genres demeurent importantes autant du point de vue de l'éducation, de la vie professionnelle que de la vie personnelle.

Ainsi, 88 % des filles réussissent l'examen du Baccalauréat, contre 83 % des garçons. Celles-ci font aussi des études plus longues, mais sont moins présentes que les garçons dans les filières d'excellence comme les classes préparatoires. Elles sont aussi moins nombreuses à quitter la Guadeloupe pour poursuivre leurs études ou travailler, freinées notamment par des maternités. Une fois sur le marché de l'emploi, les femmes ont plus de mal à s'insérer que les hommes. Elles occupent plus fréquemment des postes en dessous de leur qualification, sont plus souvent employées à temps partiel et avec des revenus inférieurs à ceux de leurs collègues masculins.

La monoparentalité concerne dix fois plus les femmes que les hommes et ces derniers sont deux fois moins touchés qu'elles par la solitude au-delà de 65 ans.

La prévention et la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles y compris au travail, constitue un enjeu majeur dans la société guadeloupéenne avec de nombreux impacts, sur la santé, l'emploi, la vie sociale et l'éducation.

Cette prévention, et notamment l'accompagnement des personnes victimes de violences ainsi que leurs enfants, ne peut être efficiente et visible qu'à travers un renforcement et une coordination de l'action partenariale.

Les crédits de l'État (P. 137) doivent jouer un rôle d'effet de levier sur les crédits de droit commun des autres services de l'État en région et mobiliser les crédits des collectivités locales, a minima à parité, pour le co-financement de la politique mise en œuvre localement.

Le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes inscrit son action dans une approche intégrée qui vise la transversalité de l'égalité dans toutes les politiques publiques mais

aussi la mise en place des mesures spécifiques en faveur des femmes autour notamment des trois champs d'intervention suivants :

- prévention et lutte contre toutes les formes d'agissements et de violences sexistes et sexuelles, y compris au travail, en mobilisant les dispositifs nationaux (accueils de jour, centres d'information des femmes et des familles- CIDFF, lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences-LEAO, parcours de sortie de la prostitution, établissements d'information, de consultation et de conseil familial-EICCF).
- promotion de l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions et mise en œuvre de l'égalité salariale, en mobilisant les dispositifs nationaux (plan interministériel d'égalité professionnelle 2016-2020, plans mixité, plans d'action régionaux, bureaux d'accompagnement individualisés vers l'emploi-BAIE...)
- promotion de l'égalité dans la vie politique et sociale, diffusion de la culture de l'égalité en luttant contre les stéréotypes et exemplarité de l'État

Objectifs stratégiques éligibles :

- Bénéficier d'une cartographie partagée interactive d'identification des acteurs et professionnels impliqués dans l'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- Renforcer le travail partenarial sur le soutien à la parentalité notamment sur les questions liées aux grossesses précoces et les violences intrafamiliales ;
- Amplifier une démarche coordonnée de l'État, des partenaires institutionnels et du tissu associatif pour lutter contre toutes les formes d'agissement et de violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle ;
- Favoriser l'entrepreneuriat féminin ;
- Poursuivre la lutte contre les stéréotypes et le cyber-harcèlement au sein des établissements scolaires en lien avec le rectorat ;
- Accompagner le dialogue social et la mise en œuvre de la loi permettant d'assurer l'égalité professionnelle.

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 17.1.1 Lutter contre les stéréotypes de genre et diffuser la culture de l'égalité ;

fiche 17.2.1 valoriser l'entrepreneuriat féminin ;

fiche 17.3.1 agir pour la santé des femmes ;

fiche 18.1.1 lutter contre toutes les violences faites aux femmes ;

Indicateurs de convergence

- Part des femmes dans l'entrepreneuriat ;
- Différence entre le taux d'emploi des femmes et le taux d'emploi des hommes ;
- Part des femmes actives en emploi étant en contrat précaire ;
- Nombre de femmes victimes de violences conjugales ;
- Nombre de femmes ayant fait l'objet de menaces ou chantages.

OBJECTIF 4-10 : RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DU NUMERIQUE

La Guadeloupe dispose de marges de progression non négligeables dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, la filière économie numérique guadeloupéenne ne représente que 1,9 % de la masse totale de salariés contre près de 4 % dans l'hexagone. En Guadeloupe, la filière est confrontée à un marché restreint et à un manque de structuration (espaces immobiliers, ingénierie financière, coopérations territoriales, etc.) pour amorcer son essor. L'appropriation du numérique par les populations et la couverture numérique du territoire, conditions préalables au développement d'entreprises du numérique locales, restent inférieures à l'hexagone où plus de 86 % des foyers ont un accès à internet, contre seulement 78 % en Guadeloupe.

Objectifs stratégiques éligibles :

- Développer la filière de l'économie numérique par le biais de la puissance publique
- Accroître l'attractivité territoriale et l'image de la Guadeloupe au moyen du numérique
- Diffuser l'utilisation du numérique pour favoriser son appropriation par les populations, entreprises et administrations, améliorer la connaissance du territoire grâce au numérique et au développement de l'information géographique.
- acquérir de nouveaux référentiels et données géolocalisées stratégiques pour le territoire et développer l'utilisation de Karugeo

Actions contractualisées ou valorisées

fiche 30.1.2 Projet de la transition numérique des collectivités porté par Agitec (French Tech) et soutenu par 32 communes.

Fiche 30.1.1 Plateforme d'information géographique karugéo

Indicateurs de convergence

- Proportion des personnes ayant utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois
- Nombre d'abonnés par technologie pour 100 habitants
- Proportion d'entreprises ou d'administrations informatisées (transition numérique)
- Proportion de centres publics d'accès internet

VOLET : GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION

La gouvernance de suivi du contrat de convergence

Un comité de pilotage (COFIL) présidé par le Préfet est à instaurer. Il réunit au moins une fois par an les signataires du contrat de convergence.

Le comité étudie le bilan quantitatif et qualitatif de mise en œuvre du contrat de convergence et de transformation. Il prend acte de l'état d'avancement des indicateurs et des objectifs. Fort de ces éléments, il peut prendre des mesures correctives nécessaires.

Le comité de pilotage s'appuie sur un comité technique (COTECH). Le COTECH est présidé par le SGAR. Celui-ci se réunit au moins trois fois par an. Il réunit autour de l'équipe du SGAR dédiée au CCT, les directeurs généraux des services des collectivités.

Le COTECH a pour mission de suivre au fil de l'eau l'avancée du contrat de convergence et de transformation et d'impulser la mise en œuvre des projets. Les signataires s'engagent à fournir les éléments financiers et comptables qui les concernent.

Le COTECH analyse la performance du contrat en cours et anticipe les actions et projets des futurs contrats de convergence. Le comité prépare l'ordre du jour et les supports du COFIL annuel. Un bilan annuel d'exécution des crédits contractualisés sera produit sur l'ensemble des programmes et des opérateurs.

Le suivi et l'exécution budgétaire des projets

Afin de veiller à la bonne mise en œuvre des projets et au respect de la parité financière entre Etat/collectivités dans la mise en œuvre du contrat, le COTECH réservera un point spécifique à chaque réunion sur les engagements financiers des différents partenaires en fonction des documents que ces derniers auront fournis. Il proposera le cas échéant au COFIL les ajustements nécessaires au respect de la parité de financement entre l'État et les collectivités sur l'ensemble des projets réalisés.

Les signataires conviennent que des avenants au contrat de convergence et de transformation pourront être signés afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu, le financement et les objectifs, de façon en particulier à ajuster, si nécessaire, la programmation du contrat sur les années 2026-2027. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

Ces avenants devront faire l'objet d'une validation par le ministère de l'Intérieur et des outre-mer.

Les modalités d'évaluation du contrat de convergence

L'évaluation du plan et du contrat de convergence et de transformation s'effectuera par le biais du renseignement au moins annuel des indicateurs définis. A la demande du COFIL, le COTECH est chargé de mettre en place le dispositif d'évaluation du contrat et des différents projets. L'évolution des indicateurs du plan et du contrat de convergence est présentée en COFIL pour décider des actions correctives nécessaires à l'atteinte des objectifs de convergence.

Les parties signataires s'engagent à fournir toutes données utiles pour assurer le suivi du plan et du contrat et à rendre compte devant les COFIL et COTECH des actions réalisées, des montants engagés et des informations à leur disposition quant aux indicateurs de convergence.

Les signataires de ce plan s'engagent à travailler de façon partenariale pour suivre l'avancée du contrat de convergence et de transformation dans l'objectif d'égalité réelle fixé par la loi EROM du 28 février 2017.

L'optimisation de la stratégie du plan et du contrat de convergence de convergence et de transformation

Hors modalités d'évaluation précitées, les partenaires du plan s'attacheront les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur une durée de quatre ans (2024 à 2027).

La mission de l'AMO visera à expertiser le plan et contrat en cours, et à optimiser la stratégie de convergence, et pourra présenter des actions correctrices au COTECH.

La mission de l'AMO portera également sur l'évaluation. Le bureau d'études missionné pour accompagner les signataires du contrat constituera et renseignera une matrice d'indicateurs et déterminera l'évolution des écarts constatés avec la situation nationale.

Le prestataire retenu proposera ainsi une méthode, des indicateurs pertinents pour mesurer la performance recherchée (qui pourront affiner ceux présentés dans le plan et dans le contrat) à savoir celle de réduire les disparités en question dans un calendrier maîtrisé à dix ans. La mission mettra en exergue également les points forts de la Guadeloupe, là où le territoire est déjà compétitif, et comment ceux-ci pourraient s'articuler avec le contrat de convergence. Le cahier des charges correspondant sera construit en commun avec les signataires du plan.

Fiche 28.1.1 Accompagnement technique de suivi et d'optimisation du CCT 2024 -2027